



HAL
open science

Quelle est la représentation sociologique de la“ parentalité ” par la profession sage-femme au XXIe siècle?

Antoine Epin

► To cite this version:

Antoine Epin. Quelle est la représentation sociologique de la“ parentalité ” par la profession sage-femme au XXIe siècle?. Médecine humaine et pathologie. 2011. hal-01882297

HAL Id: hal-01882297

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01882297>

Submitted on 26 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

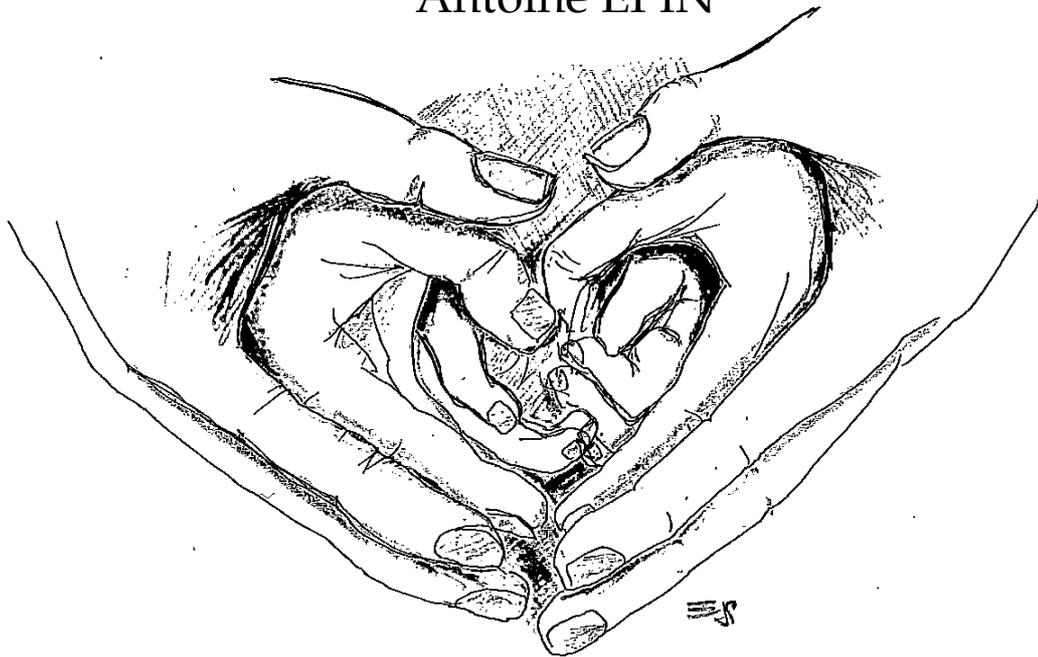
<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université Henri Poincaré, Nancy I

École de Sages-femmes Albert FRUHINSHOLZ

*Quelle est la représentation sociologique de la
« parentalité » par la profession sage-femme au
XXIe siècle?*

Mémoire présenté et soutenu par
Antoine EPIN



Promotion 2011

Travail de recherche réalisé sous la direction de Madame GALLIOT et
sous l'expertise de Monsieur LABAT"

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Sommaire | 4 |
| Préface..... | 6 |
| Introduction | 7 |
| Partie 1 | 8 |
| 1 Lexique de parentalité | 8 |
| 2 Vision anthropologique de la parenté | 10 |
| 3 Origine de la parentalité..... | 11 |
| 4 Le désir d'enfant | 12 |
| 5 Mutation de la sphère familiale | 13 |
| 6 La famille monoparentale | 17 |
| 7 Famille pluriparentale | 18 |
| 8 Famille et homoparentalité | 19 |
| 9 Famille d'adoption | 24 |
| 10 Maternité pour autrui..... | 26 |
| Partie 2 | 28 |
| 1 Justification de l'étude..... | 28 |
| 2 Methodologie de l'étude..... | 29 |
| 3 Hypothèses de l'étude | 30 |
| 4 Objectifs de l'étude | 30 |
| 5 Points forts de l'étude | 31 |
| 6 Points négatifs de l'étude | 31 |
| 7 Recueil de données de l'étude | 32 |
| Partie 3 | 47 |
| 1 Interprétation des données générales de l'échantillon..... | 47 |
| 2 Interprétation des données concernant la famille recomposée | 48 |
| 3 Interprétation des données de l'étude sur la famille monoparentale | 50 |
| 4 Interprétation des données sur la famille homoparentale..... | 51 |
| 5 Interprétation des données sur la famille d'adoption..... | 53 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 6 | Interprétation des données recueillies auprès des sages femmes sur l'AMP... | 54 |
| 7 | Interprétation des données recueillies sur le point de vu des sages-femmes sur l'accouchement sous X..... | 55 |
| 8 | Interprétation des définitions de la parentalités recueillies | 56 |
| 9 | Interprétation des données recueillies concernant la prise en charge de la parentalité par les sages femmes..... | 57 |
| | Conclusion..... | 60 |
| | Bibliographie | 62 |
| | Table des matières..... | 64 |
| | Annexe..... | I |

PREFACE

La formation initiale à travers ses stages m'a permis la rencontre d'une multiplicité de formes familiales, j'ai plus particulièrement pu approcher une patiente qui avait décidé de constituer une famille monoparentale. Cette parturiente était en service « de suite de couches », les automatismes du quotidien ont conduit cette femme à être confrontée à la vision de l'équipe qui différait sur ce point de celle de la mère : la présence indispensable d'un père. Cette patiente s'est donc retrouvée envahie par une culpabilité, celle d'avoir fait un enfant sans père ; cette situation a fortement détérioré son moral au cours du séjour.

Au 3^e jour d'hospitalisation, la patiente fondit en larmes. Elle nous avoua que la fatigue conjuguée au questionnement sur la venue du père de l'enfant était trop difficile à supporter pour elle.

Le dossier de consultation mentionnait, lui, parfaitement le choix délibéré de cette femme, d'avoir son enfant, seule. Elle n'avait jamais été perturbée par sa décision de devenir une mère célibataire. Elle nous expliqua qu'elle n'avait jamais ressenti de malaise au cours de la grossesse, ni à l'accouchement. Selon elle c'était le ronronnement lancinant des mots « papa » ou « père » qui l'avait renvoyé à un sentiment de culpabilité. Elle se sentait jugée par le service et elle pensait que l'équipe soignante lui renvoyait l'image d'une mauvaise mère. Pour autant, ce n'était qu'un moyen pour l'équipe de savoir si cette dernière était entourée, s'il fallait prévoir un temps particulier pour intégrer le père aux soins. Il est bien évident que la formulation était, ici, maladroite.

Ainsi ce cas, et quelques autres ont attiré mon attention sur la question de la prise en charge de la famille et de la parentalité par la sage femme.

Introduction

Aider et accompagner des parents lors de la naissance d'un enfant n'est pas seulement un acte technique. En qualité de sage-femme, il est nécessaire d'effectuer une surveillance médicale de la mère et de l'enfant au cours de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites. Ce métier a aussi un rôle dans la préparation prophylactique à l'accouchement. Cette préparation a pour but de rassurer la femme sur sa capacité à accoucher. Il est donc nécessaire, d'établir une relation de confiance avec les patientes. Pour cela, il faut des qualités humaines et s'intéresser à ces futures mères.

En ce début de siècle, l'enfantement ne concerne pas que la femme qui donnera la vie mais bien l'ensemble des futurs parents. Il est de notoriété publique, que de nos jours, les couples n'attendent plus d'être mariés pour avoir un enfant. Depuis toujours des histoires tels les contes de fées décrivent des situations familiales où le schéma classique n'est pas respecté. En 1987, Jean Jacques Goldman allie la musique aux mots pour parler de monoparentalité : *Elle a fait un bébé toute seule*. Actuellement des séries comme « Six Feet Under » aborde l'homoparentalité. En EUROPE, le mariage gay est un sujet phare des débats politiques dans certains pays. En BELGIQUE, l'insémination artificielle avec donneur est une technique ouverte aux femmes lesbiennes, pratique toujours interdite en FRANCE.

Ainsi, cette étude a vocation de faire un bilan des connaissances du métier de sage-femme sur la parentalité. Dans une première partie l'étude tente d'établir, un tableau de la famille du XXI^e siècle, d'un point de vue sociologique. Par la suite, sera faite une présentation de la méthodologie et des résultats de l'étude. Enfin, une interprétation de la concordance du point de vue de l'échantillon extrait des résultats et des données sociologiques sera présentée, afin d'en tirer des enseignements bénéfiques au suivi de la parentalité par les sages femmes.

Partie 1

En avant-propos, les définitions suivantes du dictionnaire de l'Académie française [1] rappellent comment la société a établi dans le langage, les notions qui seront abordées par la suite. Il est important d'avoir un point de repère général afin de pouvoir le comparer, par la suite, à celui des professionnels.

1 LEXIQUE DE PARENTALITE

1.1 Parent

Emprunté du latin *parens*, « le père ou la mère », participe présent de *parere*, «enfanter ».

- N. m. pl. Le père et la mère, ceux à qui l'on doit d'être né.
- Toute personne à qui l'on est lié par le sang, par la naissance ; membre d'une même famille.

1.2 Parentalité

Vocable non admis par l'Académie, cependant très utilisé en sociologie pour décrire l'exercice de la fonction parentale.

1.3 Père

- Celui qui a engendré des enfants du latin *pater*.
 - Homme qui tient le rôle d'un père, qui se comporte comme un père ; protecteur.
 - Ascendant, à quelque degré de parenté que ce soit ; fondateur d'une lignée.
- Autre définition du mot plus à distance du thème abordé :
- Désigne familièrement un homme d'un certain âge, que l'on traite généralement avec une affectueuse bonhomie, parfois avec une légère condescendance.

1.4 Mère

Issu du latin mater

- Femme qui a mis un ou plusieurs enfants au monde.
- Femme qui se substitue à la mère.

Les définitions suivantes sont à distance du thème du mémoire :

- Remplace parfois l'appellation de « Madame » ou de « Dame » dans le langage familial.
- Se dit de ce qui est à l'origine, à la source.
- Dans des emplois techniques ou spécialisés. Mère, moule en plâtre servant à fabriquer des pièces de céramique. Mère du vinaigre, couche gélatineuse qui se forme à la surface du vinaigre et permet d'en produire à nouveau.

1.5 Filiation

Emprunté du bas latin juridique *filiatio*, de même sens, dérivé du latin classique *filium*, « fils ».

- DROIT. Lien de parenté qui unit un enfant à son père ou à sa mère.
- ETHNOLOGIE. Manière dont se fonde, en fonction du système de parenté d'une société, l'appartenance de l'enfant au groupe familial de l'un ou l'autre de ses deux parents.
- Suite continue de générations d'une même famille, descendance en ligne directe.
- Fig. Enchaînement, lien de continuité entre des notions, des faits, des événements qui naissent les uns des autres, ou que l'on juge apparentés.

Cette définition est éloignée du concept traité :

- RELIGION. Dépendance d'un monastère à l'égard d'un autre auquel il doit son origine.

1.6 Beau - parent

Composé de beau, terme de courtoisie et d'affection, et de parent.

Dans l'ensemble ces termes ont pour but de désigner les individus les uns des autres. Mais comment s'est formé le besoin de distinguer les liens de parenté ? Et comment se sont-ils établis au cours de l'évolution des comportements humains ?

2 VISION ANTHROPOLOGIQUE DE LA PARENTE

La parenté se définit comme un système permettant aux individus d'une société de se repérer par rapport à des termes qui sont bien précis : père, mère, belle mère. Cela permet aux membres d'une tribu d'évaluer avec exactitude les liens qui les unissent, que ce soit par consanguinité, alliance ou adoption. Il existe sous d'autres latitudes un système de parenté dont le lien est le lait. Il est impossible pour les enfants ayant bénéficié du lait de la même femme, de se marier entre eux. [2] De la même manière, le *forestage* est une parenté nourricière qui transforme les adultes nourriciers en parent. Il existe de même des formes morales qui s'établissent entre l'adulte mentor et son élève : le parrainage.

Claude LÉVI STRAUSS dans son ouvrage « les structures élémentaires de la parenté » [3], explique le pourquoi du système d'interdit et pourquoi tous les modèles familiaux dans le monde sont si divers. Selon lui, les systèmes de parenté sont faits pour perpétuer au mieux le cycle des générations, et garantir un niveau de vie à la société. L'interdit de l'inceste semble exister pour diverses raisons afin de préserver la société. Nous le savons, la consanguinité est un facteur de risque pour de nombreuses pathologies. De plus, le brassage qui est réalisé par les transferts d'individus entre les familles permet à ces dernières de se renforcer. Les liens créés entre deux familles par l'union de deux enfants leur permettent d'accroître leur fortune ainsi que leur compétence. Rappelons cependant que dans certains pays comme le JAPON, la tradition veut que l'épouse place au second plan sa famille de manière à s'occuper de celle de son mari. Cette fille est alors cédée à sa belle famille en échange d'une dot. Cependant pour les familles très influentes n'ayant pas eu la chance d'avoir un fils pour perpétuer le

nom, ce dernier peut être à son tour « acheté » par sa belle famille en échange d'une contrepartie bien supérieure à celui d'une femme. Tout cela illustrant l'intérêt de la société à voir s'effectuer un brassage des familles.

Ainsi pour LÉVI STRAUSS [3] il existe deux systèmes d'alliance :

a) système élémentaire : définit la catégorie d'individus qu'il n'est pas possible d'épouser et dicte dans quelle autre catégorie trouver le conjoint.

b) complexe : ce modèle est restrictif, il définit les parents qu'il n'est pas possible d'épouser.

Notre société occidentale fonctionne sur le second modèle.

Les notions évoquées précédemment, expliquant l'intérêt linguistique pour la société d'identifier les parents, voyons maintenant pourquoi au XXI^e siècle nous ne nous contentons plus de parler de parenté mais bien de parentalité.

3 ORIGINE DE LA PARENTALITE

Le champ d'action de l'exercice de la fonction de parent se retrouve dans les définitions du lexique, tout comme le lien biologique et l'appartenance à une même famille. Ainsi, nos parents ont en théorie notre nom ou notre sang. Notre société n'a pas conservé dans ses mots uniquement la substance biologique ou anthropologique liée à la transmission par le nom de la parenté mais bel et bien aussi le fait que le père ou la mère doit avoir un rôle. Ce rôle ayant une connotation affective et pécuniaire.

La « parentalité » serait ainsi définie comme l'apport affectif et matériel dont dépend l'enfant afin de pouvoir devenir un adulte à part entière. C'est donc un exercice quotidien du rôle de parent.

Mais pourquoi notre vocabulaire s'est-il enrichi de cette distinction entre toutes les composantes du lexique de la parenté?

Depuis près de 20 ans, la « parentalité » prend le pas sur la parenté, tel est le constat d'Anne CADORET. Cette ethnologue dans son discours pour les 3^{es} journées internationales de « l'homoparentalité » [4] a fait la synthèse de la nécessité de voir apparaître ce dernier vocable : « parentalité ».

Le vocable « parenté » décrit une double situation : l'engendrement d'une part et le soin de l'enfant d'autre part. Les modes de vie actuels ont contribué à la parution d'un nouveau mot, celui de « parentalité ». Sous ce vocable apparaît désormais, la fonction parentale, libérée de toute notion de procréation.

Dans l'imaginaire collectif actuel [5], la parenté reste très liée à l'engendrement et de fait concerne deux individus de sexes différents. Ainsi seules, deux personnes remplissent les rôles de parents. Ils ont des fonctions et des obligations, parmi lesquelles : la garde, l'éducation, les soins de l'enfant ainsi que l'interdit de l'inceste.

Quel est dans ce cas le lien entre la procréation et le désir d'avoir un enfant ?

4 LE DESIR D'ENFANT

Le désir d'avoir un enfant, renvoie à la recherche d'éternité de l'Homme. En effet, en transmettant que ce soit notre patrimoine génétique, ou nos connaissances, nous nous inscrivons dans l'histoire en léguant à la génération suivante une partie de nous. Ce désir ontologique est propre à l'homme et explique les modes de filiations électives de l'époque romaine.

Par ailleurs, chacun le sait lorsqu'il encadre des grossesses, l'arrivée d'un enfant pour le couple entraîne une grande valorisation sociale. On change de statut, on est plus l'enfant mais l'adulte qui porte l'avenir de la société, la génération suivante. On entre ainsi dans la notion pure de lignage.

En 1950, l'enchaînement des générations était parfaitement identifiable du fait de l'existence du modèle de la famille nucléaire. Cette cellule familiale permettait de conserver les notions d'engendrement et de soins aux enfants, à la notion de lignage.

Aujourd'hui, chacun connaît dans son entourage des personnes qui ne correspondent plus à ce schéma du siècle passé. Alors comment la société a-t-elle évolué de façon à accepter d'autres modèles ?

5 MUTATION DE LA SPHERE FAMILIALE

La famille de ce début de XXI^e siècle est la résultante de turbulences ayant affectées le précédent modèle familial. Ces perturbations se sont déroulées dans un laps de temps assez court : de 1970 à 1995.

5.1 L'influence des années 1970

Au début des années 1970, on note une synchronisation des variations statistiques concernant les transformations des comportements familiaux [6]. Ce qui traduit donc une rupture des comportements suite au mouvement de mai 1968. En effet, cet élan libertaire a phagocyté la cellule de la famille nucléaire. Paradoxalement, ce sont les valeurs de ce même modèle familial qui ont permis à l'individualisme son ascension.

Suite à cela, on retrace des perturbations franches des indicateurs sociodémographiques qui se recoupent de façon logique et synchrone. Ainsi au cours des trois dernières décennies du siècle passé, on note un recul du nombre des mariages dès 1973, mouvement parallèle à une progression du nombre des divorces. Il n'y a pas de doute, ce n'est pas un phénomène aléatoire mais bien le signe d'une mutation de la sphère familiale dans son intégralité. D'ailleurs ROUSSEL en 1989 [7] a noté qu'en vingt ou trente ans, les changements avaient été plus profonds qu'au cours du siècle précédent. Ainsi il en résulte que le couple se construit par lui-même : pour et par amour. Il en ressort que l'engagement par le mariage est en perdition car le modèle des années 1950 n'a plus de raison d'être.

La famille nucléaire a émergé afin de faire croître les biens de deux familles. Or l'intérêt financier est délaissé pour les sentiments. De plus, la vision actuelle de l'amour n'est plus figée et éternelle. On conçoit facilement, à notre époque, que l'amour est un produit périssable comme la plupart des choses qui nous entourent. Ainsi, s'explique en partie la baisse du nombre d'union officialisée par le mariage.

5.2 L'évolution de la conjugalité

Cependant, la population actuelle ne reste pas pour autant célibataire et « célibattante », bien au contraire ! En effet, d'après les dernières études de 2008 on se rend compte de la multiplication du nombre de cohabitations ou d'unions officialisées par le PACS. D'ailleurs en cumulant le nombre de mariage et celui des PACS on obtient

un résultat équivalent au nombre de mariages célébrés fin des années 1960. On ne vit donc pas seul dans notre société loin de là ! Cependant force est de constater que la façon de vivre à deux a fortement évolué. Parmi les facteurs expliquant la nouvelle façon de concevoir le vivre à deux, il faut se rappeler l'évolution de la condition de la femme au cours du siècle passé.

De toutes ces transformations, nous l'avons dit, celle du statut de la femme est fondamentale. Le mariage « traditionnel » qui était un moyen, pour la femme de s'affranchir de l'autorité exercée par sa famille et de commencer à s'installer dans la vie, a de nos jours plus cet intérêt. En effet, les femmes ont acquis leur autonomie dans la sexualité, la maternité, les études et le travail hors du mariage.

En 1960, une femme sur trois était encore vierge à son mariage. De nos jours c'est un fait révolu dans la population générale, seules restent certaines familles attachées à la virginité des filles à marier. La virginité avait acquit valeur de gage garante de l'honorabilité de la lignée.

Libération sexuelle et contraception ne sont pas indépendantes de cette révolution familiale. On subit de moins en moins la venue des enfants. Les méthodes contraceptives et la loi sur l'IVG de Simone VEIL permettent à la femme de maîtriser sa fécondité et de décider du nombre de ses enfants ainsi que du calendrier de leurs naissances. Cependant, les reports sur le calendrier des naissances ne sauraient être exclusivement attribués à la contraception. Il semble évident qu'il faut tenir compte d'une autre étape marquante dans la révolution de la famille : l'accès des femmes aux études et à l'autonomie professionnelle. C'est cela qui leur a permis de gagner du pouvoir à l'intérieur de la famille. Elles sont devenues plus exigeantes à l'égard du couple, grâce à leur autonomie financière. Ainsi, maintenant c'est trois fois sur quatre, que le divorce est prononcé à leur initiative. On note que les femmes actives cohabitent plus hors mariage que les inactives (26% contre 13% cohabitent hors mariage) [8]. De même, le célibat féminin est en augmentation, surtout parmi les femmes très diplômées.

Il est à noter que ces modifications sociales touchent de façon préférentielle les milieux urbains aux milieux ruraux, bien qu'elles tendent à investir l'ensemble du territoire. Dans l'ensemble, les nouveaux comportements familiaux sont plus le fait des classes moyennes salariées, à l'exception notable des familles monoparentales et recomposées. [8]

Un changement profond s'est donc opéré en ébranlant les institutions de notre société en portant atteinte au mariage.

5.3 L'ébranlement du mariage

Depuis 1995, les grandes tendances sociologiques semblent se stabiliser : taux de nuptialité, taux de divorce, recompositions familiales, taux de fécondité naissances hors mariages... Le changement qui a le plus marqué la société et les esprits, concerne la baisse du nombre de mariage. Depuis, tous les champs classiques de la « parentalité » en sont ébranlés : filiation, adoption, liens entre les générations.

Le mariage qui était le premier temps avant la conception d'un enfant, nous l'avons dit a subi un fort revers. Il n'a d'ailleurs plus cette position. L'INSEE, en 2008, a identifié que plus d'un enfant sur deux (52%) naît aujourd'hui hors mariage en France. [8]

Pour mémoire dans les années 1970, ils n'étaient que 6,8% dans ce cas, la règle était que la mère épousait le père ou se retrouvait seule. Seul un cinquième des enfants nés hors mariage était reconnu par le père dès leur naissance, alors qu'avec l'essor de la vie de couple non marié, ils sont désormais cinq sur six en 2005. Aujourd'hui, le mariage n'est donc plus considéré comme un socle stable permettant d'accueillir un enfant. Le mariage n'est plus un acte qui scelle l'union de deux individus dans le temps, le nombre élevé de divorces mettant à mal la notion de pérennité des couples mariés. Le divorce a fait une percée dans le siècle passé, il est un des mécanismes majeurs ayant abouti à la multiplicité des façons de faire famille.

5.4 La percée du divorce

Le divorce est pratiquement devenu une étape incontournable pour environ 50% des mariages. [8]

Pour mémoire il est à noter que le divorce n'est pas une innovation. On retrouve déjà une notion de séparation dans l'Antiquité. C'est encore l'Eglise Catholique qui consécutivement à la sacralisation du mariage a condamné et fait disparaître le divorce. C'est lors de la Révolution française que le sacrement indissoluble du mariage s'est transformé en un contrat civil, qui pouvait être rompu librement par les deux parties par le seul *motif dissensus*. [6]

Sous le régime napoléonien, et par la loi de 1804, le divorce ne peut être rompu que s'il y a un manquement à l'ordre familial. Le divorce prend à cette date une connotation négative, c'est une sanction. En 1816, la loi de 1804 est abolie et la seule façon de divorcer est la séparation de corps. Il faudra attendre 1884, et la loi NAQUET pour voir s'assouplir à nouveau les conditions de divorces dans les mêmes termes que la loi de 1804.

En 1975, le 11 juillet, le divorce par consentement mutuel prend forme dans notre société. Ici, nul besoin de constater une faute de la part de l'autre. Le divorce peut être établi sous condition que les deux parties le demandent ou qu'une partie en fasse la demande et que l'autre l'accepte.

Il faut toujours conserver en mémoire que la loi fige les mentalités en un instant « t », elle évolue pour ne plus être anachronique.

Ce serait maintenir une illusion de dire que le divorce est à lui seul à l'origine de l'instabilité du couple. Rappelons tout de même que l'espérance de vie a considérablement augmenté au cours du siècle dernier. D'ailleurs, le veuvage était la première cause de séparation des couples. A l'époque, il existait donc bien des remaniements familiaux. Il est bon de se souvenir que les guerres ont joué leur rôle, elles aussi, dans la décomposition des couples et la recomposition d'autres.

Les remariages étaient tellement fréquents qu'ils ont tout de même donné naissance à quelques contes qui ont bercé notre enfance : Cendrillon ou Blanche Neige, par exemple.

Depuis 1960, le divorce a connu une forte progression : « on passe de 22 divorces en 1980 à 45 en 2007, ce qui situe la France dans la moyenne européenne. »[6]. On peut noter le fait que de plus en plus d'hommes et de femmes vivent des successions d'unions.

D'autres facteurs ont déstabilisé, non pas le couple, mais le modèle de parenté : les parents adoptant, les familles recomposées et les parents homosexuels. Par ailleurs les progrès de la médecine ainsi que l'aide médicale à la procréation révolutionnent la conception classique de notre modèle de parenté.

Quid aujourd'hui de l'accueil de l'enfant ? Dans quel contexte peut-il arriver ?

Nous avons déjà amplement abordé le schéma de la famille nucléaire type constitué : d'un homme, d'une femme et de l'enfant à venir. Nous avons déjà, au travers

des changements, rappelé son évolution au cours du temps. Cependant d'autres modes de familles tel celui de la famille monoparentale émergent actuellement.

6 LA FAMILLE MONOPARENTALE

Ce type de famille est plutôt jugé transitoire de l'avis des sociologues. Cette période se situerait entre la situation de famille nucléaire et celle de famille recomposée, dans la majorité des cas. Cette période est estimée inférieure à cinq ans, en moyenne. De nos jours, on estime qu'une femme sur trois se retrouve seule à un moment donné pour élever son enfant. La « monoparentalité » serait donc en voie de devenir un épisode banal dans la trajectoire familiale.

Divorces et séparations sont devenus aujourd'hui le mode de constitution le plus commun de la famille monoparentale. Alors, qu'au début des années 1960 une famille monoparentale sur deux était le fait d'un décès dans le couple. En 2005, cela n'est vrai que dans 10% des cas.

Neuf familles monoparentales sur dix le sont parce que les parents vivent séparément et une petite partie d'entre eux, environ 15%, n'a jamais vécu ensemble. Ce pourcentage correspond, de même, au nombre de familles monoparentales, dont la tête de famille est un homme, en 2005. [8] La « monoparentalité » concerne principalement les trentenaires du fait du recul de l'âge au mariage et de l'âge de la maternité.

Les familles monoparentales ont souvent des conditions de vie difficiles, bien que leurs situations soient très disparates. Les mères de ces familles sont plus souvent en activité professionnelle que celles des familles en couple. Mais, seule une mère de famille monoparentale sur deux occupe un emploi à temps complet, en 2005. Leur niveau d'études est aussi souvent inférieur à celui des femmes en couple et leur taux de chômage est supérieur. Cependant, il est important de bien insister sur l'hétérogénéité et la difficulté à cerner ce type de famille.

En France, les difficultés de ces personnes, seules à nourrir et à élever leur famille, sont prises en compte par quelques transferts monétaires qui tendent à aider ces familles souvent précaires lorsque la tête de famille est une femme avec des enfants en bas âge. L'ensemble de ses transferts monétaires a pour but de relever de 20% en moyenne le niveau de vie de ces familles. [8]

En 2001, il faut savoir que 14% des familles monoparentales sont dans un état de pauvreté contre 6% des familles nucléaires. [8]

Ainsi, nourrir seule une famille est plus complexe que de la nourrir à plusieurs.

7 FAMILLE PLURIPARENTALE

Dans notre modèle de parenté occidentale, le couple, la sexualité et l'engendrement sont supposés coïncider pour désigner la filiation.

Les familles recomposées bien qu'encore très minoritaires sont en croissance depuis trois décennies. Elles sont à l'origine d'une onde de choc. En effet, la conception de la filiation, les liens des enfants avec leurs parents biologiques et leurs parents sociaux, remet en question les fondements même de la parenté. Dans ces foyers, le lien biologique entre les individus s'efface, et l'on voit les familles évoluer vers un modèle proche de celui des réseaux sociaux. À une autre échelle les relations de fraternité sont, elles aussi, bouleversées.

Les recompositions, après désunions, créent des configurations complexes. Les enfants sont entourés de deux foyers, dans le cas de garde alternée, et possèdent de ce fait des figures familiales, et, des figures parentales. La multiplication, de ces figures qui passent souvent de deux à quatre, fait croître de même les liens d'ascendance, sous réserve, de l'intégration de l'enfant aux belles-familles. Donc, il devient de plus en plus difficile de dire quels sont les membres de ces familles qui vont exercer la fonction de parenté vis-à-vis de ces enfants. [9]

Un malaise s'installe alors dans les rapports qu'entretiennent les enfants vis-à-vis de leur entourage, notamment au niveau de la terminologie servant à donner un nom à un personnage d'une belle-famille. Ce flou linguistique n'est que le reflet du décalage existant dans notre société entre le modèle ancré dans les mémoires et la façon de vivre de la société actuelle.

Ce mode de vie, où la famille se trouve être un réseau social, n'est pas inconnu, loin de là. En effet, dans d'autres pays d'Afrique ou d'Asie, les frontières du cercle familial sont plus floues et les enfants naviguent dans ces réseaux sociaux aux démarcations plus que mouvantes. Dans ces civilisations, c'est l'enfant, selon ses circulations qui définit, lui-même, les bornes de sa famille. [3]

Les familles recomposées sont des éléments sociodémographiques difficiles à recenser. Si l'on parvient à en cerner le nombre c'est bien par le critère des enfants. On

classe comme famille recomposée : un couple qui vit avec au moins un enfant n'étant pas celui du conjoint. En 1999, on comptabilisait environ 708 000 familles de ce type soit 8% des familles avec enfants. [6]

On sait que, le plus souvent, ce sont les mères qui obtiennent la garde des enfants, suite aux divorces. On sait aussi, que les pères gardiens se remettent en couple plus rapidement et plus fréquemment que les autres pères. C'est l'inverse pour les mères gardiennes. Il en résulte que les enfants vivent dans 37% des cas avec leur père dans les familles recomposées et dans 63% des cas avec leur mère. Il est toute fois, intéressant de se rappeler que dans le cas des familles monoparentales, on ne compte que 16% de père chef de famille.

8 FAMILLE ET HOMOPARENTALITE

Le vocable « homoparentalité » a été créé par l'association des parents gays et lesbiens (AGPL) en 1996. On désigne donc par ce mot, un ensemble de situations variées, son usage se fait donc plus fréquent au pluriel : « homoparentalités ». En effet, on sait qu'il existe quatre formes de configurations familiales :

1. La recomposition familiale avec un partenaire du même sexe après une union hétérosexuelle.
2. Un système de coparentalité où un homme et une femme homosexuels, seuls ou en couple, se mettent d'accord pour avoir un enfant dont le temps de vie sera partagé entre les deux foyers.
3. L'adoption par un adulte homosexuel vivant en couple ou non.
4. Le couple de même sexe (lesbien) peut avoir un enfant par l'insémination artificielle avec donneur ou (gay) par maternité pour autrui.

Cette option est à l'heure actuelle illégale en France : la maternité pour autrui n'est pas autorisée par la loi.

Aujourd'hui, l'objectif de l'AGPL est d'œuvrer afin d'obtenir de l'Assemblée Nationale une redéfinition des principes égaux de filiation et de parenté. Cette association française est à l'heure actuelle l'association la plus importante d'Europe de ce type.

Il est à souligner que dans les autres pays d'Europe, ce débat fait partie intégrante de la politique présentée par les candidats lors d'élections. On assiste donc, à une évolution récente de la famille qui pose des questions en termes de politique que les autres changements de la famille n'avaient pas engendré de manière aussi radicale. En effet, ce débat sur l'homoparentalité remet en cause le caractère fondateur, dans notre système de parenté et de filiation, de la différence des sexes. [13]

Notre société est démocratique. Par définition, les normes et les lois sont définies par celle-ci, et ont un caractère historique modulable selon les époques. Or, en termes de filiation, la sensibilité du débat réside dans l'existence d'un caractère transcendant du droit de la filiation allant au-delà des us et coutumes.

Face au changement, on assiste à deux attitudes. Pour la première, le changement relève du souhaitable, tant sur le plan moral que politique. Cette politique s'appuie sur le progrès et ceci depuis le « siècle des Lumières ». Cette tendance tend à considérer que non seulement l'humanité change, mais qu'en plus c'est pour aller vers le mieux.

Avec la seconde attitude, réactionnaire, le changement comporte forcément quelque chose d'inquiétant. Il est porteur de menaces et, à l'extrême, annonce le déclin de notre société occidentale. Ici, on parle de pertes de valeurs, de repères, de catastrophes imminentes.

La question de l'homoparentalité n'échappe pas à la règle du changement et l'on se trouve donc confronté aux deux positions : Progressiste ou Réactionnaire.

Cependant, pour bien penser le débat de l'homoparentalité il ne faut pas en négliger les perspectives socio anthropologiques. Il faut pour cela se remémorer les changements qui sont survenus dans notre société démocratique ces trente dernières années. Résumé à outrance, on peut dire que les derniers bouleversements ont fait leur lit grâce à l'évolution des mœurs, et des progrès de la médecine.

En ce qui concerne la libération des mœurs, une des lignes de force majeure est la montée de l'individualisme en tant que valeur reconnue. Celle-ci s'est développée parallèlement à un reflux de la référence à la morale et aux interdits, d'une promotion de

l'initiative individuelle ainsi que d'une valorisation du choix personnel dans tous les domaines de la vie, y compris la sphère affective. Ces mouvements ont abouti à une « désinstitutionnalisation » de la famille et à une transformation de l'autorité paternelle. À ce jour, l'autorité parentale n'est plus le fait que du père, mais est bien partagée entre le père et la mère. [10] [11] [12]

Le rappel de ce contexte nous permet de comprendre comment le désir de construire une famille chez les homosexuels a pu apparaître comme l'expression d'un choix personnel assumé, ce désir a été de plus soutenu par la manifestation de l'égalité qu'est censée garantir la démocratie.

La médecine, par son progrès, a dissocié la sexualité de la procréation via la contraception. Cette séparation s'est encore accentuée lorsque sont apparues les techniques d'aide médicale à la procréation.

Les changements comportementaux en matière de vie de couple ont de même créé une césure entre le couple et la parentalité. L'augmentation du nombre des divorces a multiplié le nombre de parents célibataires avec enfants. Et lorsque des adultes homosexuels s'engagent dans une copaternité avec un des parents divorcés, l'écart entre la parentalité et la conjugalité se renforce.

À l'heure actuelle, on estime à 200 000 le nombre d'enfants vivant dans des familles où les conjoints sont du même sexe comme le relate l'article du 17 octobre 2010 paru sur le site internet de la revue « l'Express ». [13]

Le 2 juillet 2004, une décision judiciaire accorde pour la première fois en France l'autorité parentale conjointe à deux femmes homosexuelles élevant ensemble leurs trois filles âgées de cinq, sept et dix ans. L'une a porté les enfants issus d'une insémination artificielle, l'autre a été reconnue mère adoptive en 2001, la première mère ayant renoncé à l'autorité parentale mais pas à la filiation. Suite à la modification de la loi de 2004 sur l'autorité parentale partagée, le couple a obtenu gain de cause. Cependant, ce cas ne fait pas jurisprudence et ne consacre pas l'homoparentalité. [14]

Selon la Cour européenne des droits de l'homme, en 1999, le refus d'accorder l'autorité parentale à un parent vivant une relation homosexuelle constitue une violation de l'article 8 de la « Convention européenne des Droits de l'Homme ».

Selon une étude française réalisée par le docteur Stéphane NADAUD pour sa soutenance de thèse intitulée : *Approche psychologique et comportementale des enfants vivant en milieu homoparental* à l'université de Bordeaux II en octobre 2000 : « L'Homoparentalité ne semble pas constituer, en soi, un facteur de risque pour les enfants ». [15]

Pour l'heure, en France, il est toujours interdit à un couple homosexuel d'adopter un enfant. En vertu de la loi du 11 juillet 1966, seul, l'un des conjoints peut procéder à l'adoption. Mais seulement en qualité de célibataire et s'il est âgé de moins de 28 ans. Dans la pratique cependant, à l'exception de départements comme PARIS ou l'HERAULT, les conseils généraux refusent quasi systématiquement l'adoption aux célibataires, et ce encore plus lorsqu'ils sont de sexe masculin, et qu'ils ne cachent pas leur homosexualité.

Alors, quelle alternative existe-t-il à l'adoption?

L'insémination artificielle avec donneur est une première solution, régulièrement utilisée par les femmes en France. Autre solution : pour les hommes, il existe le recours à une mère porteuse, qui renonce à ses droits sur l'enfant, mais pour l'heure, cela est possible que dans certains états nord américains. Dernière solution : la « coparentalité » organisée entre deux couples, l'un gay, l'autre lesbien.

Très récemment, mardi 16 novembre 2010, la Cour de Cassation a saisi le Conseil Constitutionnel sur la question du mariage homosexuel aujourd'hui interdit en France. Le 24 août, le tribunal de grande instance de Reims avait transmis à la Cour de cassation une question prioritaire de Constitutionnalité concernant les articles 75 et 144 du Code civil, qui interdisent le mariage aux personnes de même sexe. Pour les demandeurs, ces articles sont anticonstitutionnels en ce qu'ils « limitent la liberté individuelle d'un citoyen français de contracter mariage avec une personne du même sexe. ». Rappelons que déjà huit pays européens (Pays-Bas, Belgique, Espagne, Norvège, Suède, Portugal, Islande, Royaume-Uni) ont ouvert le mariage aux couples de personnes de même sexe. Ainsi la question est brûlante, le fait que la loi soit ébranlée marque la légitimité de ce type d'union au sein de la société.

La place du père est elle aussi soumise à plusieurs questions suite aux diverses turbulences. Qu'en est-il alors du rôle tenu par le père ? Dans cette société où les divorces se multiplient, où l'avenir des couples est plus incertain que jamais.

Alors qu'entend-t-on par père ? Si l'on se réfère à l'étymologie du mot alors cela nous renvoie à « *pare* » qui signifie tant à la fois accoucher que donner la vie, et élever. La difficulté de notre époque est que l'ensemble des fonctions qui fondent la définition du père n'est pas rempli par une seule personne. Aussi, la fonction première de donner la vie, de géniteur, peut être effectuée par une personne différente de celui qui élèvera l'enfant qui peut lui-même être différent à celui qui obtiendra le statut légal. De plus, la définition renvoie au sexe masculin, alors que parfois la fonction paternelle peut être exercée par une femme.

Alors pour retrouver pied, depuis peu, un nouveau terme est apparu : c'est celui de « parentalité » qui décrit le fait d'exercer la fonction de parent éducateur. [9]

Rappelons que nos textes de lois sont créés pour répondre aux besoins de notre société afin de la cadrer. En matière d'autorité légale le statut du père a particulièrement évolué : durant la période antique, l'homme avait un pouvoir total sur le choix de sa descendance. Il pouvait inscrire dans sa lignée tout individu qu'il jugeait digne de lui succéder. Inversement, il pouvait renier tout enfant légitime. De nos jours, la paternité ne s'envisage plus sur un système électif mais bien sous le poids des liens du sang et, le père partage son autorité avec la mère. On parle de nos jours d'autorité parentale partagée. Cette désinstitutionnalisation du schéma paternel est en accord avec le modèle paritaire qui place homme et femme sur un pied d'égalité.

En 2007, un projet de loi a été mis en place afin d'inclure les beaux-parents de façon statutaire dans l'éducation des enfants. L'apparition de ce projet reflète le besoin d'inclure une tierce personne à l'éducation des enfants. Il est lié à l'instabilité actuelle des couples et à l'usage aisé du divorce. [10]

Ainsi, notre société reconnaît l'apparition de nouveaux modèles familiaux qui sont devenus suffisamment pertinents démographiquement pour alerter nos autorités et leur faire entamer une réflexion sur l'organisation de la famille. Mais alors, comment sous l'angle de la sociologie peut-on comprendre ce phénomène ?

Cette question pourrait elle-même nourrir plus d'un mémoire, c'est pourquoi il ne sera, par la suite, qu'esquissé une simple explication du phénomène.

Pour commencer, il faut comprendre la nouvelle forme des rapports entre les membres d'une famille. Au siècle passé, il restait assez aisé d'établir son arbre généalogique au vu des personnes qui constituaient les familles. Cela restait assez simple, un père qui était tout à la fois géniteur, éducateur et le responsable

institutionnel. Aujourd'hui, entre les refontes du couple des parents et celles des grands-parents, retrouver son identité génétique au sein des nouvelles familles est bien plus complexe. On ne peut plus considérer sa famille comme un arbre généalogique confondu avec notre héritage génétique. À présent, ce qui se rapprocherait le plus de la famille est le modèle du réseau social. En effet, les liens du sang sont dilués dans un flot de rapports complexes entre les individus. Les rapports familiaux sont donc plus basés sur des liens sociaux et affectifs.

Il est nécessaire de noter qu'ici on constate que les liens de lignage s'estompent. Or, anthropologiquement, le lignage est signe d'une transmission des connaissances entre les générations. Fut un temps où être « fils » de charpentier, conditionnait fortement notre profession à devenir nous-mêmes charpentier car le savoir était un héritage familial. De nos jours, chacun est apte à choisir sa voie. D'ailleurs, on peut avoir des enfants sans procréer, que l'on soit homosexuel ou juste un couple stérile, que ce soit par le biais de l'assistance médicale à la procréation ou de l'adoption.

9 FAMILLE D'ADOPTION

9.1 Historique

L'adoption est une pratique millénaire, très courante dans les sociétés antiques qui rappellent le, préféraient la filiation sociale à la filiation biologique. En Europe, les Romains sont les premiers à pratiquer l'adoption. À cette époque on distinguait l'*adoptio*, qui place une personne sous la *patria potestas* et qui ne nécessite pas de consentement de l'adopté ; de l'*adrogatio* qui concerne un adolescent ou un adulte consentant. Le père romain pouvait refuser de reconnaître un enfant né de son mariage alors qu'il pouvait conférer la qualité d'enfant légitime à un étranger.[] L'Eglise a combattu la pratique de l'adoption jusqu'à sa disparition de l'Occident chrétien médiéval. Dans sa forme moderne, elle est apparue comme solution humanitaire au début du XXe siècle. Elle fut réhabilitée en France en 1923.

L'adoption a pour but de créer un lien de filiation entre personnes qui ne sont pas apparentées par le sang en tant que parent et enfant. Il s'agit donc d'une filiation qui repose non pas sur le lien biologique, mais sur la volonté : c'est une filiation élective. Bien plus que les règles relatives à la filiation biologique, l'adoption est marquée par

son caractère juridique qui la façonne. Toutefois, il n'est peut-être pas totalement exact de parler de «fiction de la loi» ; comme cela est souvent évoqué ; car tout système de parenté, même fondé sur une grande concordance entre filiation biologique et filiation juridique, est avant tout culturel et repose sur des règles qui n'en font pas la simple duplication de l'engendrement. [18]

9.2 La qualité d'adoptant

Selon la loi n°66 du 11 juillet 1966, l'adoption peut être demandée par deux époux non séparés de corps, mariés depuis plus de deux ans ou âgés l'un et l'autre de plus de vingt-huit ans. L'adoption peut être aussi demandée par toute personne âgée de plus de vingt-huit ans. Si l'adoptant est marié et non séparé de corps, le consentement de son conjoint est nécessaire à moins que ce conjoint soit dans l'impossibilité de manifester sa volonté.

9.3 L'adoption en France

La loi française a pensé l'adoption sur le principe de la substitution de la filiation : donner à des parents un enfant qui n'a pas de parents, ce qui permettait aussi de cacher aux enfants leurs origines illégitimes.

- 1) Adoption plénière : elle rompt tous les liens antérieurs de filiation
- 2) Adoption simple : permet l'addition des liens de filiations, mais elle concerne le plus souvent, des adultes âgés, sans héritiers, adoptant par exemple, les enfants de leurs conjoints pour en faire leurs héritiers.

Notons que sur 4500 enfants adoptés en France en 2008 près de 3271 (80%) sont nés à l'étranger selon la Société d'Adoption Internationale (SAI)

9.4 Les limites des textes actuels

Aujourd'hui, ces principes législatifs du siècle passé, limitent considérablement la filiation des formes de familles émergentes telles les familles recomposées ou « homoparentales ». En France, seuls les couples mariés peuvent adopter et selon la loi

de 1966, l'adoption est depuis ouverte à une personne vivant seule. En conclusion, l'unique possibilité pour les personnes homosexuelles d'accéder à l'adoption consiste à présenter un dossier en tant que célibataire. Ne pas dissimuler leur orientation sexuelle conduit, dans la plupart des cas, à un refus d'agrément.

10 MATERNITE POUR AUTRUI

La maternité pour autrui est illégale en France, la loi de bioéthique de 1994 condamne cette pratique. En effet, des sanctions tant d'ordre pénal, que civil, sont prévues par cette dernière. Cependant, le 27 janvier 2010, un projet de loi a été présenté au Sénat, visant à autoriser et à encadrer la gestation pour autrui. Il est à noter que la procréation pour autrui n'est pas concernée par cette autorisation.

Ce texte se base sur les progrès médicaux qui, par l'aide médicale à la procréation, ont révélé une nouvelle vérité : la mère qui accouche de l'enfant n'a pas forcément de lien génétique avec ce dernier. En effet, d'un point de vue purement biologique, aucun lien génétique ne lie la mère à son enfant dès lors que l'ovocyte à l'origine de la fécondation ne provient pas de la future gestante. C'est pourquoi, dans la réflexion de ce projet de loi, l'intérêt se porte non pas sur le lien social ou le lien affectif, ni même sur le lien du sang mais bien sur un lien génétique.

Les destinataires de cette proposition de loi sont uniquement les couples composés de personnes de sexe différent, mariées ou en mesure de justifier d'une vie commune d'au moins deux années, en âge de procréer et domiciliées en France. De plus la femme devrait se trouver dans l'impossibilité de mener une grossesse à terme ou ne pouvoir la mener sans risque d'une particulière gravité pour sa santé ou pour celle de l'enfant à naître. L'un des deux parents devant être le parent génétique de l'enfant.

Ce projet marque encore la distance entre l'accouchement et la filiation, de ce fait, la qualité juridique des parents est plus élective que naturelle. Et dans cette nouvelle configuration ou l'accouchée ne serait plus finalement la mère de l'enfant, quel serait le rôle de la sage-femme ? Il est bien évident qu'être sage-femme c'est exercer une profession de santé en rapport avec l'humain, et ayant un rôle d'accompagnement. Dans cette configuration, le questionnement semble évident !

Comment la sage-femme va-t-elle adapter son exercice face à ces grossesses ?

Mais pour autant, cette question ne devrait-elle déjà pas se poser ? Pouvons-nous aujourd'hui ne pas tenir compte des restructurations de la famille ? Qu'en est-il alors pour la profession sage-femme de sa connaissance sur ces diverses émergences familiales ? Comment les perçoit-elle ? Y a-t-il un besoin, ressenti par la profession, de s'adapter à toutes ces nouvelles formes ? Si oui, comment les professionnels gèrent-ils cela ? La profession de sage-femme se situant au cœur des familles en intervenant à un moment crucial et heureux.

Partie 2

1 JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La naissance est un moment important pour toutes les familles. La profession de sage-femme est au cœur de cet événement crucial : d'après le code de déontologie, la sage-femme a pour fonction d'accompagner la famille en « devenir » tout au long de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites. Or, nous le savons, notre société ressemble à un diamant brillant aux milles facettes. Les professionnels n'en restent pas néanmoins humains, il leur est donc impossible de comprendre et d'agir de façon adaptée à toutes les situations se présentant à eux, du fait de leur conception des choses, de leur vécu, de leur culture. Malgré tout, ils ont pour devoir de promouvoir le bien être physique et moral de leur patientes. La part morale de la santé est une composante à part entière de la définition de l'organisation mondiale de la santé. [16]

Les expériences de stage relatées en préface illustrent parfaitement le malaise que l'on peut faire naître chez nos patients. Du fait de nos habitudes, qui nous poussent à répéter les gestes ou les actes en les déshumanisant et en diminuant la part d'écoute nécessaire aux bons soins des familles que nous accompagnons.

La sage-femme a pour mission d'aider la famille à se construire autour de l'enfant afin de garantir à ce dernier un cocon protecteur, nécessaire à un développement psychomoteur optimal. [17] La profession de sage-femme, encore plus que celle des autres corps de la santé, est de garantir la physiologie. Or, il n'est pas rare d'oublier qu'elle accompagne des personnes et qu'elle ne traite pas des dossiers ou des cas. Une bonne prise en charge des besoins se fait en considérant la patiente dans sa globalité. Ainsi, il est fondamental d'intégrer la future structure familiale qui entourera l'enfant d'autant plus lorsque celle-ci diffère du plus grand nombre. Est-il nécessaire de rappeler combien les futures mères sont sensibles à tous les schémas de normalité, et combien elles se culpabilisent. Alors pourquoi aborder particulièrement le thème de la « parentalité » par rapport à la mission des sages-femmes ?

La raison première qui justifie cette réflexion est la perception fréquente d'un sentiment de malaise chez les patientes ayant constitué une structure familiale hors norme. Elles décrivent souvent le sentiment d'être jugé ce qui n'est pas toujours le cas.

La seconde raison concerne la réaction confuse de certains professionnels lorsque ce genre de cas apparaît. Ces réactions interpellent, et elles sont à la base de ce mémoire. Il apparaît nécessaire de réaliser un bilan des connaissances professionnelles sur le thème à travers l'étude ci-dessous.

2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Il s'agit d'une étude réalisée par le truchement d'entretiens enregistrés et anonymes de 20 à 35 min avec 18 professionnels de la Maternité régionale universitaire A. PINARD de NANCY et d'autres en exercice libéral dans l'agglomération nancéenne.

Les entretiens réalisés sont de type « semi directif ». Ce type d'entretien permet aux interrogés de garder une spontanéité dans les propos et une liberté plus grande que dans un entretien directif. La spontanéité est un point fondamental de cette étude, car il est important de saisir le ressenti instantané des personnes ainsi que l'ordre d'apparition des diverses formes dans la conversation afin de dégager ce qui, de prime à bord, est ancré dans l'esprit des soignants. Il est important aussi, d'éliminer une réflexion approfondie qui replacerait l'« interrogé » dans un normé de la société et donc effacerait en partie son point de vue personnel. La trame des entretiens a été réalisée en fonction des hypothèses décrites ci-dessous. Les entretiens ont donc débuté par un recueil d'informations d'ordre sociologique précisant l'âge, le sexe, le milieu d'origine, les influences d'ordre culturel, le ressenti sur leur famille. Il a semblé important de replacer les raisons pour lesquelles les sondés ont décidé d'exercer le métier de sage-femme et de dégager également leur regard sur la profession. Puis les « questionnés » ont dû donner, à partir de leur expérience professionnelle, le modèle de famille le plus courant se présentant à eux. La réflexion sur les autres thèmes abordés a été libre, simplement insufflée par la question suivante « Dans votre exercice rencontrez-vous d'autres façons de « faire famille » ? ». Le recueil de l'ordre d'apparition et les points de vue ont donc été répertoriés. Après avoir décrit, les diverses formes et exprimé leur ressenti, les interrogés ont été sollicités afin de constituer leur définition propre du terme « parentalité ». Enfin, ils ont dû identifier le lien de ce thème avec leur profession et leur prise en charge des patients.

Les données recueillies vont permettre d'affirmer ou d'infirmier les hypothèses émises avant de débiter cette étude.

3 HYPOTHESES DE L'ETUDE

1) La profession n'a pas su suivre l'évolution de la société et ne conçoit la famille que sur le modèle nucléaire.

2) De façon spontanée, la sage-femme ne prend pas en compte le milieu familial de ses patients et commet des erreurs pouvant altérer le bien être de ses patients.

3) Les sages-femmes délaissent parfois leur rôle « d'accompagnant ».

4) Les sages-femmes ont parfois des opinions négatives sur certaines configurations familiales.

5) Les jugements des sages-femmes sur les familles altèrent leur prise en charge des patients.

6) Réintégrer « l'écoute » des patients au cœur de l'exercice de la profession serait le meilleur moyen de pallier les défauts de prise en charge.

Toutes ces hypothèses ont particulièrement conditionné ma démarche de recherche et ont notamment fait jaillir des objectifs pour cette étude. Ces objectifs sont les suivants :

4 OBJECTIFS DE L'ETUDE

-Recueillir un ensemble de données sociologiques afin de dégager qui sont les professionnels interrogés, ainsi que leurs motivations à faire ce métier.

-Recueillir des données quant à la perception de l'ensemble des formes de famille.

-Recueillir les sentiments des professionnels sur ces différentes formes.

-Obtenir des professionnels une définition propre du terme « parentalité » à partir de l'ensemble des définitions de la population dégager une définition type de l'échantillon du terme « parentalité »

-Identifier les formes de parentalité pour lesquelles les professionnels expriment des difficultés de prise en charge.

-Identifier la capacité des professionnels, à identifier l'évolution de la société, sur cette thématique.

-Établir, si besoin, des pistes de solution afin de diminuer les difficultés de prise en charge.

Avant de présenter les résultats, voici un récapitulatif des points forts de cette étude.

5 POINTS FORTS DE L'ETUDE

Bien que dubitatif à l'annonce du sujet de mon étude de mémoire, l'ensemble de l'échantillon m'a signifié à la fin des entretiens, un intérêt pour la réflexion réalisée.

Cette étude est axée sur la liberté d'expression et la spontanéité, elle permet de fait de retracer de façon fidèle la réaction sur le terrain du professionnel face à ce thème.

D'un point de vue personnel, cette étude m'a apporté beaucoup, notamment une vision autre du rôle du professionnel sage-femme grâce aux expériences recueillies.

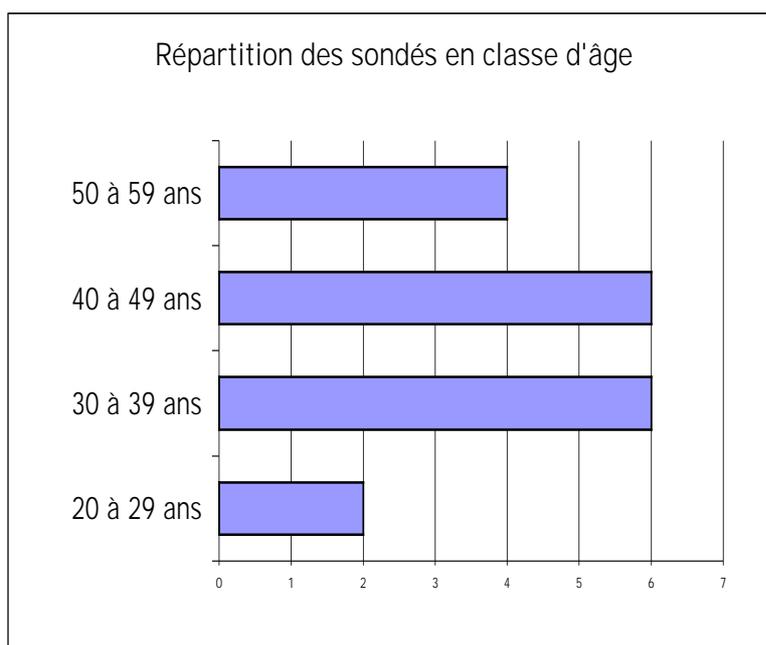
6 POINTS NEGATIFS DE L'ETUDE

Parmi les difficultés rencontrées au cours de la réalisation de l'étude, on peut noter le manque de disponibilité des professionnels. Le choix des entretiens « semi-directif » a mis en évidence la spontanéité des sondés ; en contre partie il a permis des digressions sur d'autres sujets. Par exemple, lors d'un entretien, la personne interrogée a pris le sujet à contre-pied et a développé le thème de la famille nucléaire lié à des circonstances « pathologiques » : comme les drogues, les violences. Enfin en raison d'un effectif trop réduit de la population étudiée, on ne peut considérer ces données comme statistiquement fiable.

7 RECUEIL DE DONNEES DE L'ETUDE

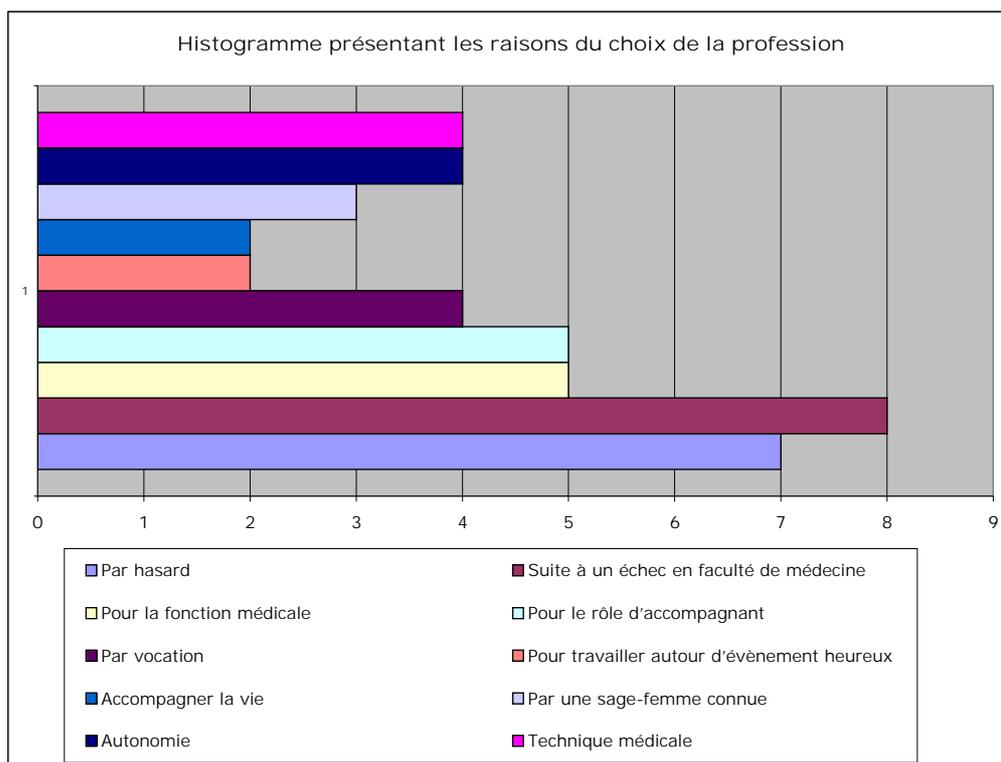
Cette partie est destinée à exposer les résultats de mon étude. Tout d'abord, la population étudiée est constituée de 18 sages-femmes dont 16 de sexe féminin et 2 de sexe masculin.

Le graphique suivant expose la répartition des sondés selon leur âge :



La durée moyenne d'exercice est de 17 ans avec une médiane à 17 années d'exercice, un temps de carrière minimum de 2 ans, un maximum de 36 ans.

Les raisons pour lesquelles les personnes ont choisi le métier de sage-femme sont présentées par la suite, certains sondés ont fourni plusieurs arguments.



Les sondés ont un aspect de leur famille d'origine :

Positif : 15/18

Négatif : 1/18

Neutre : 2/18

Pour 17/18 interrogés, la famille idéale est représentée par le modèle nucléaire.

Une personne ne se prononce en faveur d'aucune forme de famille, car son expérience l'a amenée à conclure qu'aucune n'est parfaite.

À la question : « Quelle est selon vous le modèle familial le plus répandu au XXI^e siècle ? », les interrogés ont répondu à l'unanimité qu'il s'agissait d'un couple hétérosexuel (18/18). Pour 16/18 il s'agit d'un couple qui ne s'est pas séparé et où les partenaires n'ont pas d'enfants d'autres unions. Pour 2/18 il s'agit d'un couple où l'un des partenaires a déjà un enfant issu d'une autre union.

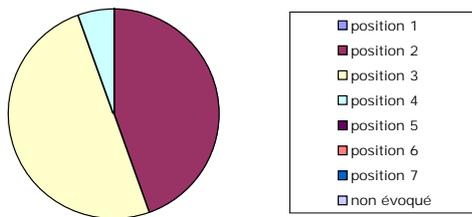
Ainsi la majorité considère que le modèle familial prédominant reste le modèle nucléaire, cependant une minorité considère qu'un autre modèle pourrait être la nouvelle référence : celui de la famille recomposée.

« Quelle autre façon de faire famille rencontrez vous souvent aujourd’hui ? »

Il est à noter que toutes les personnes interrogées ont remarqué que le faire famille de nos jours n’avait plus rien à voir avec le faire famille d’il y a 30 ans.

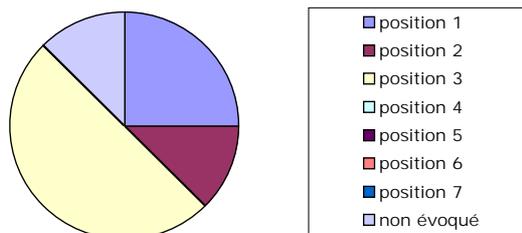
La première catégorie abordée est la **famille nucléaire** par 16/18 participants à l’étude, pour les autres elle est placée en seconde position.

apparition de la famille monoparentale dans l'entretien



Celle des **familles monoparentales** a été évoquée majoritairement en 2^e position par 8 sondés, en 3^e position par 9 autres enfin en 4^e position pour le dernier interrogé.

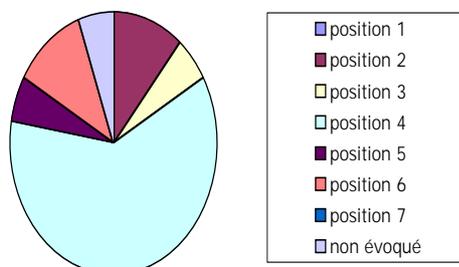
Apparition de la famille recomposée dans l'entretien



Les familles recomposées

sont évoquées dans 8 cas en 3^e position, dans 4 cas en 2^e position enfin dans 4 cas en 1^{ere} position.

apparition de la famille homoparentale dans l'entretien

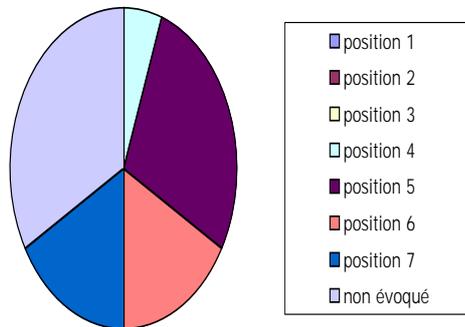


Les familles homoparentales

sont évoquées dans tous les entretiens sauf 1. La majorité (11/18) place cette catégorie en 4^e position dans leur discours. Les autres sondés placent ces familles en 2^e position (2/18), 3^e position (1/18) et 5^e position (1/18) enfin en 6^e position (2/18).

Les familles et l'aide médicale à la procréation :

apparition de l'aide médicale à la procréation



Seules 12/18 sage femmes
l'ont abordé

Une en quatrième position

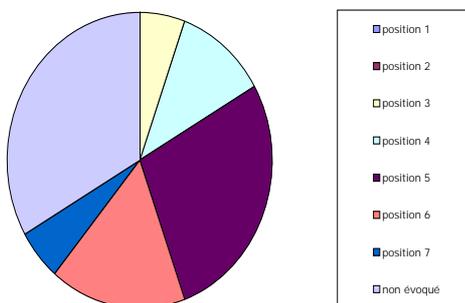
Cinq en cinquième position

Trois en sixièmes position

Trois en septième position

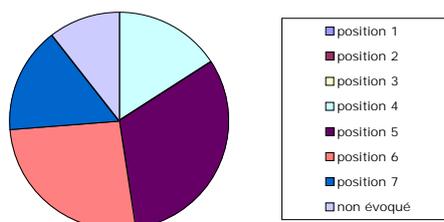
Les familles d'adoption :

apparition de l'adoption dans l'entretien



Au cours des entretiens, six
sages-femmes n'ont pas abordé ce
thème. Une a évoqué ce thème en
septième position. Trois l'ont évoqué en
sixième. Cinq, en cinquième position.
Deux, en quatrième position. Enfin une
en troisième position.

apparition de l'accouchement sous X dans l'entretien



L'accouchement sous X :

Pour 10 /18 interrogés, ce thème
est apparu naturellement dans la
conversation, pour 6 autres, la question
a été amenée. Enfin, pour les 2 restants
le thème n'a pas été abordé dû à une
perturbation lors des entretiens.

7.1 Les sages-femmes et la « famille nucléaire »

L'ensemble des interrogés a su donner la définition de la famille nucléaire.

Pour 17/18 c'est un modèle positif, pour 1/18 il n'existe pas réellement de modèle positif. Voici quelques citations illustrant l'avis des sages-femmes sur la question :

« C'est le modèle de famille idéale pour moi. Il garantit, par le mariage une certaine stabilité. Je crois, que je ne suis encore pas la seule à croire au mariage. Il permet une bonne stabilité pour les enfants et pour que ça tienne, il faut savoir communiquer et faire des concessions. »

« La famille des années 1950, avec le père et la mère mariés, avec des enfants nés après le mariage, reste mon modèle idéal de la famille parfaite ».

7.2 Les sages-femmes et la famille monoparentale.

Voici dans ce paragraphe les avis des interrogés sur la famille monoparentale :

« Les familles monoparentales ne sont pas trop bien vues par la société, j'ai l'impression, du coup, ça n'est pas comme au début de ma carrière où les femmes assumaient le fait d'avoir un enfant seule. Aujourd'hui, on cherche un nouveau compagnon au plus vite. »

« Je pense qu'il y a des femmes seules, qui font des enfants, pour se valoriser auprès des autres, pour se sortir de l'état d'échec ou d'enfance. C'est aussi, il ne faut pas se voiler la face, une source de revenu. »

« Aujourd'hui, c'est facile pour un homme de fuir son rôle de père, il suffit de dire que la mère n'a pas fait son travail en ne prenant pas la pilule si la grossesse n'était pas désirée. On divorce si facilement. ».

« Une femme qui se présentera seule et sans conjoint me demandera plus

d'attention qu'une femme qui sera entourée par son mari. Dans cette configuration, nous avons un vrai rôle d'accompagnant pour l'accouchement ».

« Je ne comprends pas comment après la guerre qu'une génération de femmes a mené pour la contraception, on retrouve toujours un nombre important de très jeunes filles en consultation sans désir de grossesse en amont. »

« La famille monoparentale : mais c'est plus un fait de société, qu'une réalité du métier, on intervient trop tôt pour s'en rendre compte à juste titre ».

7.3 Les sages-femmes et la famille recomposée

Ce paragraphe présente les avis des sondés sur la famille recomposée :

« Ce qui se fait beaucoup maintenant, c'est d'avoir un conjoint pour une phase de sa vie et non pour toute la vie. On forme une famille, puis on refait des enfants avec la personne avec qui on veut continuer sa vie. Les familles recomposées sont de plus en plus nombreuses. On a plus de facilité à se dire que c'est la faute de l'autre et à détruire son couple que d'affronter ses problèmes. Il ne faut pas oublier, qu'en dix ans, les gens peuvent évoluer énormément et donc ne plus avoir les mêmes objectifs ».

« On rencontre plus d'intervenants dans les familles quand les femmes se séparent, leurs mères entrent au premier plan de l'éducation des petits-enfants, puis vient le nouveau conjoint, il y a l'ex-mari et peut être aussi sa partenaire. C'est une chance pour les enfants que de pouvoir avoir autant de façon de penser différentes, mais ça ne doit pas être facile de trouver les jalons pour se repérer ».

« Il y a une nouvelle tendance très forte en ce moment, c'est un peu faire un ou deux enfants avec un partenaire et une fois la lassitude arrivée on se quitte et, on recommence comme si on voulait toujours profiter des « feux de la rampe » et être jeune. On voit, quand même, des situations assez étranges maintenant : entre le père biologique qui est différent du père légal parce que la femme l'a trompée et, que neuf mois plus tard à la maternité, c'est un troisième qui va accueillir l'enfant avec la mère... On s'y perd un peu surtout quant à la consultation post-natale, la femme s'est

remise avec le premier homme et que le père biologique a décidé d'éduquer son enfant ».

« On voit un des aspect négatif de la prise d'autonomie de la femme, l'affaiblissement du statut du père dans la famille, d'ailleurs, il change de plus en plus littéralement avec tous les divorces, c'est pas très bon pour la stabilité de tout le monde ça. »

« Il existe une flopé de familles recomposées, mais dans le fond je suis sûre, d'en rater la moitié quand je suis les couples ».

« En 20 ans, la famille a beaucoup changé de visage, elle est élargie du fait des multiples unions qu'on a dans une vie ».

« Les gens sont plus légers, on ne respecte plus ce qui est sacré, il n'y a qu'à voir le nombre de familles recomposées. ».

7.4 Les sages-femmes et la famille homoparentale

Les témoignages des sages-femmes sur l'homoparentalité sont visibles en annexe de manière à faciliter la lecture de l'étude. Seuls les dires les plus marquants seront retranscrits :

« Pour moi tous les parents sont légitimes, qu'ils soient mariés, homosexuels ou qu'ils aient adopté. »

« Les homosexuels parents !ça je ne peux pas ! Cela va à l'encontre de la nature ! Pour moi il faut un homme et une femme dans l'éducation d'un enfant ! Il faut deux sexes différents ! C'est vrai, déjà à la base, il a fallu les deux sexes pour le faire ! »

« Il y a aussi les grossesses de femmes homosexuelles inséminées en BELGIQUE, on en parle bien plus que l'on ne peut en voir. De toute façon ça ne change rien, un enfant va naître et avoir une famille. »

« Les « homo » sont « sympas » et souvent très compétentes avec les enfants. Ce qui me gêne le plus c'est quand il y a un non-dit dans le service. On se demande alors pourquoi ces deux femmes sont si proches. Elles se protègent beaucoup mutuellement, ce sont des couples soudés. Pour moi le plus simple serait d'en parler ouvertement et de laisser la place à ce type de compagnon en « écho » par exemple ; elles sont souvent déçues de l'accueil. »

7.5 Les sages-femmes et l'adoption

Ce paragraphe présente l'avis des sages-femmes sur les « familles avec adoption » :

« Lorsqu'on s'engage dans la voie de l'adoption, on entame une réflexion identique à celle réalisée lors de la grossesse, des amis ont vécu cette attente interminable. Ils sont des parents sans hésitation ».

« Je ne vois pas en quoi une femme qui n'a pas accouché ne serait pas mère de façon légitime de l'enfant qu'elle éduque ».

« Pour moi, les mères sont celles qui accouchent de leur enfant ! Même si une femme abandonne son enfant, elle l'a porté en elle. Il est « fait » d'elle. Il a partagé le même sang que sa mère, ses sensations, c'est à elle. Rien ne peut remplacer le lien de la grossesse. On a une mère et une seule ! ».

« Je trouve que parfois devenir mère n'est pas une chose facile. Les femmes qui ne peuvent avoir d'enfants spontanément et qui adoptent par exemple. Le plus souvent elles se retrouvent enceintes sans s'en rendre compte. Devenir mère au niveau de sa tête et de son corps n'est pas facile. Je pense qu'une fois le cap passé de « je veux être enceinte » à « je veux un bébé » tout se débloque, elles sont en devenir mère ».

« Il y a l'adoption, mais on en voit si peu, j'ai pas d'avis ».

« Pour moi, tous les parents sont légitimes, qu'ils soient mariés, non mariés, adoptants, homosexuels... ».

« L'adoption reste tout de même une vaste illusion, il manque la connexion qu'une mère a avec SON enfant ».

Les diverses opinions présentées par la suite, sont des avis spontanés, évoqués lors des entretiens et débordent de la trame du questionnaire.

7.6 Les sages-femmes et la famille élargie

Il s'agit d'une réflexion introduite par deux interrogés décrivant l'implication forte dans l'éducation des enfants de la famille par les ascendants ou les collatéraux des parents qui peuvent exercer la fonction parentale de façon très prononcée lors de cohabitation ou de famille très unies. Dans ce cas, l'enfant n'a pas deux parents, mais bien toute une famille pour s'occuper de lui et ses géniteurs n'ont pas plus d'autorité que les grands parents ou les oncles dans l'éducation de l'enfant. Ce type de famille est rare mais notable.

7.7 Les sages-femmes et l'aide médicale à la procréation (AMP)

Ce paragraphe présente l'avis des sages-femmes sur l'AMP :

Ce chapitre est apparu dans l'étude, suite aux entretiens qui ont, en grand nombre, révélé une interrogation des professionnels sur cette thématique...

On retrouve un questionnement chez 12 interrogés.

Parmi eux, 5 ont un avis mitigé entre le point positif de la technique : « donner un enfant à des couples qui sont en souffrance de ne pouvoir avoir des enfants », et le fait « qu'il y a des abus et un manque de respect des recommandations actuellement ».

Pour 7 autres sondés le point de vue est fortement négatif :

« C'est une technique honteuse qui renforce l'idée que tout est accessible à n'importe quel prix, même la vie perd de son sens sacré, ça n'aide pas à faire des parents responsables ».

« Lors de l'AMP et notamment des fécondation in vitro les mères ne sont pas épanouies et on coupe le cheminement de la maternité souvent trop tôt à ses femmes, on les frustrer ».

« Être parent c'est recevoir un don de Dieu, comment peut-on se permettre d'intervenir dans la vie...Surtout quand on voit à qui ça profite !? Si certaines personnes ne peuvent pas avoir d'enfants c'est qu'il y a une raison qui nous dépasse ».

« L'AMP n'est qu'un leurre à la « parentalité », les parents ne sont pas heureux et le couple est démolé par le fait qu'il y a toujours un incompétent qui fait subir toutes ces techniques ».

7.8 Les sages-femmes et l'accouchement sous X

Voici les citations des « sondés » sur l'accouchement sous X :

« C'est une solution d'amour pour le meilleur de l'enfant, quand il n'y a pas de meilleure solution pour l'élever. La mère sera le parent biologique de l'enfant, mais elle n'exercera pas le rôle de parent. Sa « parentalité » cessera là, et une autre femme sera garant de celle-ci.».

« L'enfant ressentira toujours le manque d'un parent dans sa vie, bien qu'une autre femme puisse en partie combler le rôle de mère, ce sera toujours incomplet. Quant à la mère, elle gardera un souvenir fort de ces instants, mais n'en sera pas mère pour autant, elle lui aura donné, certes, beaucoup en lui donnant la vie... Mais elle n'aura pas été présente au quotidien».

« C'est une chose que je ne peux comprendre, cela semble tellement difficile et douloureux...Ces femmes sont à plaindre... Je pense que chez elles la raison arrive à l'emporter sur le cœur... On ne peut pas toujours comprendre pourquoi et comment les autres font les choses. »

« Pour moi, ces femmes ne deviennent jamais « parents », il y a un cheminement qui se fait en cours de grossesse mais elles ne restent que les génitrices d'un enfant qui je l'espère trouve un foyer aimant ».

« Pour moi les mères sont celles qui accouchent de leur enfant ! Même si, une femme abandonne son enfant, elle l'a porté en elle. Il est « fait » d'elle. Il a partagé le même sang que sa mère, ses sensations, c'est à elle. Rien ne peut remplacer le lien de la grossesse. On a une mère et une seule ! ».

« Être parent n'est pas toujours rose bien au contraire, Je pense aux femmes qui perdent leur enfant à la naissance et à celles qui font le choix de les abandonner, c'est douloureux mais dans les deux cas laisser partir leur enfant est la seule solution, elles ne les auront pas chaque jour dans leurs bras, mais elles les auront toujours dans leur cœur ».

« Des parents irresponsables, on en voit partout, les mères qui finissent par battre leur enfant auraient mieux fait d'accoucher sous X pour qu'ils soient heureux, elle et le bébé, bien que parfois des femmes abandonnent leurs enfants juste parce que ça les amuse plus... On vit dans une époque d'irresponsables... On veut, on veut plus... Ça m'énerve »

« Je ne sais pas ce que c'est d'être parent, en quoi une femme qui a le même sang que son enfant et qui l'abandonne tout de suite après l'accouchement est plus la mère que celle qui va accueillir l'enfant... ».

7.9 Les sages-femmes et les facteurs à l'origine du développement des autres formes de famille

« Je pense, qu'en 2010, le mariage n'est qu'une cérémonie pour officialiser une union, ça n'a plus de sens sacré, ça ne représente plus un réel engagement. Au vu du nombre de divorces, c'est un peu normal, ça n'est plus éternel ».

« On ne cherche plus l'engagement, on cherche à être heureux toute sa vie, quitte à tout plaquer pour repartir. La façon de penser a changé dans les années 1970 cela se faisait de se marier, aujourd'hui on divorce... ».

« On voit les choses différemment, j'ai l'impression qu'on cherche toujours l'amour fort, ça fait se sentir en vie. C'est pour ça que les gens se séparent, je pense, de nos jours, pour être en couple et avoir des enfants, il faut être amoureux ».

« Les mentalités ont bien changé. Dans le temps quand une femme était enceinte, le futur père était obligé de l'épouser. On mettait sur l'homme la responsabilité de la « parentalité ». À l'heure actuelle, les hommes se servent de la contraception comme d'un bouclier qui les protège de leur rôle de père».

« Actuellement, je trouve que les gens sont centrés sur eux-mêmes. Ce sont des personnes indépendantes qui veulent profiter de la vie à tout prix. Ils ne conçoivent pas l'engagement qu'est concevoir une famille, ils s'achètent un mariage, une famille parce qu'il faut les avoir pour faire bien. Ils ne pensent qu'à eux et n'ont pas conscience de ce dans quoi ils s'engagent. Je pense que la société de consommation a perverti la famille ».

« J'expliquerais tous ces changements par le fait qu'aujourd'hui on vit dans une société qui veut que tout soit simple, sans règles, sans concession».

« Les femmes ont changé, elles ne veulent plus être les esclaves des hommes. Alors, pendant un temps, parce qu'il faut bien pour être une bonne femme elles se plient à la volonté de leur mari et un jour se réveillent et plaquent tout ».

7.10 La prise en charge de la parentalité par les sages - femmes

« Pour moi, il faut y faire attention dans notre quotidien sans en faire une question majeure. C'est vrai que bien connaître la situation des patientes permet d'éviter quelque quiproquo, voire même de les blesser».

« Pour moi, c'est le cœur du métier que de mettre dans la tête du couple qu'ils vont être parents, et de leur faire comprendre toutes les conséquences que cela engendre. Le rôle de la sage-femme, c'est de préparer le terrain le mieux possible pour l'enfant à naître ».

« La « parentalité » est une thématique qui doit animer notre exercice sans pour autant l'obnubiler. Il faut toujours penser l'enfant dans sa structure et, surtout mettre de côté nos valeurs personnelles. Il ne faut pas penser à la norme sociale, mais à la norme du patient et donc le mot d'ordre est la tolérance face aux patients. Pour moi, on comprend l'importance de tout cela au cours de l'exercice, on doit avoir de la « bouteille » pour vraiment comprendre tout ce que cela implique ».

« En salle de naissance, les patients ont déjà effectué leur travail sur ce concept, mis à part dans les cas très flagrants de problèmes ou de questionnement, je ne suis pas sûr que l'écoute soit optimale pour parler de ces choses. Les parents sont trop dans l'attente du dénouement de la grossesse. La « parentalité » est à travailler au long terme plus par les « libérales » ou par les sages-femmes exerçant en consultation, c'est elles qui vivent avec ça au quotidien et qui ont l'expérience nécessaire pour traiter cette question ».

« Les gens font ce qu'ils veulent du moment que pour moi ça ne menace pas l'enfant. J'ai appris par expérience à conserver une certaine pudeur ».

« Aujourd'hui, j'ai l'impression que les parents oublient un peu que leurs enfants ne sont pas des jouets ou le nouveau gadget fait pour les amuser. Je crois, qu'on a un rôle dans le fait de bien recadrer les choses pour l'enfant. Quand on voit des femmes seules, on a aussi à cœur, de bien prévoir son retour à domicile et de savoir qu'elles ne seront pas sans aide pour élever leur enfant. Sinon pour moi, du moment que les futurs parents quels qu'ils soient se préoccupent de l'enfant, pour moi il n'y a aucun souci ».

« Le principal, pour bien aider les couples, de toute façon, c'est d'agir en fonction d'eux et d'eux uniquement, alors pour moi, prendre en charge la « parentalité » ne dépend pas du type d'union ou de comment l'enfant arrive dans la famille mais bien de comment aider au mieux cette famille à accueillir l'enfant ».

« Personnellement, tant que je ne ressens aucune difficulté dans le couple, je reste pudique sur leur histoire, ils sont capables de trouver leur équilibre avec l'enfant ».

« Le rôle de la sage-femme est de créer le meilleur milieu possible pour l'enfant. Si le couple est uni pour l'accueillir, il faut s'adresser aux deux parents. S'il existe un déséquilibre, alors il faut tenter de réinsérer le parent en défaut dans la relation ».

« Je ne vois pas comment pouvoir prendre en charge encore la future famille vu le temps d'hospitalisation. C'est bien trop court et il y a trop de paperasses ou d'actes à coter pour s'intéresser à l'accompagnement. Il y a un rendement à respecter ».

« En grossesse pathologique, c'est important de bien avoir conscience de l'aspect du « devenir » parent, et de la situation des patients. On se rend souvent compte

que lorsqu'une femme n'est pas dans la norme du point de vue de la composition de la famille, il y a aussi des problèmes en cours de grossesse ».

« J'avoue moins m'impliquer par rapport aux couples homosexuels, j'ai du mal à concevoir leur rôle en tant que parent, je ne saurais pas les aider. Pour les mères célibataires, j'essaye de leur fournir le maximum d'aide et d'attention. Quant aux familles recomposées, j'essaye un peu de démêler le « sac de nœud » et de voir dans quelle fratrie va arriver ce bébé. J'essaye de parler en général aux autres enfants, pour avoir leur avis sur le bébé qui vient de naître, surtout quand ils sont grands ».

7.11 La définition de la parentalité par l'échantillon

Il est à noter que les définitions ont été demandées aux sondés après avoir recueilli les différentes formes de familles considérées et les avis sur celle-ci.

«C'est accompagner un enfant à devenir adulte et ce, chaque jour »

«C'est avoir la responsabilité d'un enfant et le devoir de l'aider à devenir autonome.»

«La parentalité varie selon les personnes. Pour moi, c'est l'investissement le plus important d'une vie. Les sentiments que l'on a pour son enfant et tout ce que l'on fait pour lui au quotidien ainsi que les responsabilités qui vont avec, tout ça constitue la parentalité pour moi.»

«C'est devenir parent, c'est accompagner son enfant à grandir et à devenir indépendant, pour cela il faut un investissement personnel détaché de tout aspect matériel et basé sur la transmission de leur valeur et de savoir. La mère et le père sont tous deux nécessaires à l'enfant qui se construit au travers des deux sexes.»

«La parentalité est un apprentissage du quotidien tant pour son enfant que soit même. Cet investissement a pour but de nous élever. Les fondations nécessaires à être parent, c'est l'amour.»

« C'est le devenir parent, il faut se faire confiance, ça n'a rien à voir avec la génétique, c'est une question d'amour et de responsabilité que l'on ressent envers son enfant. »

« Être parent c'est offrir à son enfant un avenir qui lui convienne et l'accompagner afin qu'il réalise ses ambitions en l'éduquant, le protégeant et l'aimant de manière à ce qu'il ait confiance en lui et qu'il soit autonome. On considère à tort que la biologie est ce qui fait être parent mais, il faut surtout être proche de l'enfant et s'intéresser à lui.»

« C'est une relation dans le temps entre une mère qu'elle soit, biologique ou non, et son enfant. Ce n'est pas quelque chose d'innée, c'est une relation qui se crée entre les parents et l'enfant.»

« La parentalité c'est savoir s'occuper au quotidien d'un enfant, d'un adolescent et d'un jeune adulte jusqu'à ce qu'il soit autonome, autant dire que c'est une tâche qui dure toute la vie et qu'au final c'est une affaire de cœur. »

« C'est l'art de vivre harmonieusement en couple et durablement en éduquant le plus longtemps possible un ou plusieurs enfant le mieux possible. Le lien biologique n'est pas nécessaire, mais cela semble plus difficile sans, le lien affectif ne peut jamais remplacer ce lien mystique du don de vie. »

Partie 3

Cette partie de mon mémoire concerne une discussion autour des éléments recueillis au cours de l'étude. Le but de cette partie est de dégager des résultats précédemment décrits, l'esprit de cet échantillon de la profession sur le thème. Les points pouvant créer des difficultés au moment de la prise en charge des patients seront mis en avant et identifiés dans le dessein de proposer des solutions pour y pallier. Dans un souci de clarté, rappelons que la réflexion ci-dessous se réfère aux propos recueillis en annexe.

1 INTERPRETATION DES DONNEES GENERALES DE L'ECHANTILLON

Dans un premier temps, rappelons que l'échantillon ne comporte que dix huit individus et, de ce fait, cette étude n'est pas statistiquement pertinente.

De même, l'échantillonnage a été réalisé selon la disponibilité des professionnels interrogés. Le hasard a permis à deux hommes de s'exprimer sur le sujet.

La majorité des interrogés ont entre 30 et 49 ans.

Nous l'avons vu précédemment, les sages-femmes ont un avis très positif sur la famille. Cependant, bien que la profession se considère comme ayant un rôle à tenir dans la consolidation des futures familles par l'établissement du devenir parent, aucun sondé n'exprime cette motivation pour le choix de sa carrière professionnelle.

Sur 18 sages-femmes interrogées, huit ont choisi cette profession en second choix et pour cinq sages-femmes, c'est l'attrait de la technicité médicale du métier qui les a motivées. On retrouve toutefois 4 sages-femmes qui déclarent, que ce métier est une vocation, pour la plupart, apparue dès la classe de 3^e. Deux sages-femmes ont aussi déclaré qu'elles avaient choisi cette profession sans en connaître toutes les implications. Elles pensaient que ce métier était toujours mêlé d'événements heureux. Dans la même proportion, on retrouve la volonté d'accompagner la vie.

Au total, cinq d'entre eux ont été séduits par la fonction d'accompagnant qu'apporte ce métier auprès des patients.

Ainsi, on ne retrouve aucune allusion à l'impact du rôle que peut exercer la sage-femme sur les familles, dans la motivation qui la conduit à choisir ce métier. Pour toutes les personnes interrogées sauf trois, le fait est que la profession restait un mystère, où l'idée originelle était loin du rôle réel de la sage-femme.

A l'exception d'un individu de l'échantillon, tous pensent que le modèle idéal de la famille reste le modèle de la famille nucléaire qu'ils définissent à l'unanimité comme un couple hétérosexuel avec des enfants, de préférence mariés avant la conception des enfants ». La conception de la famille idéale reste donc inchangée depuis le siècle passé.

Concernant maintenant, non plus le concept d'un idéal mais bien la réalité à laquelle les professionnels sont confrontés, on peut noter que deux interrogés ne perçoivent plus le modèle idéal comme le modèle prédominant. En effet, pour deux individus, le visage actuel de la famille est celui de la famille recomposée. On note ainsi ici une évolution sensible des mœurs, au point qu'un modèle familial, celui de la famille recomposée, prenne le dessus en terme de normes pour certaines personnes interrogées. De plus, l'ensemble des sondés s'accorde pour dire que les recompositions de familles sont en plein essor.

2 INTERPRETATION DES DONNEES CONCERNANT LA FAMILLE RECOMPOSEE

Ce changement de mœurs est expliqué, par certains interrogés, comme une conséquence d'une progression de l'individualisme, liée à la société de consommation. On note, de même, chez les interrogés le sentiment d'une perte des valeurs sacrées.

Les sages-femmes identifient ainsi au travers de ce nouveau modèle familial, une forme « d'horizontalisation » de la société. Celle-ci ne se construirait ainsi, plus sur le bien de tous, mais bien sur le bonheur de chacun.

La notion de lignage est, elle aussi, remise en question par les sages-femmes, qui s'inquiètent de la capacité des parents à transmettre à l'ensemble des enfants, vivant sous leur toit qu'ils soient de leur sang ou non, les mêmes savoir faire et savoir être.

Seize sages femmes évoquent, très rapidement, dans l'entretien le modèle de la recombinaison familiale. Lorsque ce modèle est évoqué, il l'est dans les trois premières positions. La profession s'accorde donc, avec les données sociologiques décrites en

première partie, concernant les familles « pluriparentales », pour dire qu'elles sont en forte expansion depuis la fin du siècle passé. Les sages-femmes sont loin de considérer ce phénomène comme minoritaire, deux d'entre elles, le percevant comme le modèle normal au XXI^e siècle.

Ne serait-il pas possible d'expliquer cette différence, par l'influence des médias sur notre société ? En effet, nombreux sont les canaux médiatiques à rapporter des cas de familles recomposées. N'a-t-on pas pu suivre le remariage du Président de la République Française avec Carla BRUNI qui ont chacun de leur côté des enfants issus de précédentes unions, sans s'arrêter à la manière de vivre de certaines personnalités politiques ou du monde des « people ». Il est néanmoins nécessaire de signaler que les exemples de recombinaisons familiales sont nombreux. On répertorie un nombre grandissant de séries télévisées comme « *Desperate Housewives* », ou de films dont les scénarii mettent en jeu des familles recomposées. Réalité et fiction se rejoignent donc sur ce sujet.

Il se dégage de cette étude que l'origine de ce modèle de famille est due à la perte de l'aura du mariage, qui serait consécutive à la montée du nombre de divorces. Le modèle du couple normal, attendant un enfant, est spontanément présenté pour la plupart comme marié. Cependant beaucoup de sages-femmes, reviennent sur leurs propos, et acceptent l'idée que l'union puisse être non officialisée. À leurs yeux, « cela ne se fait plus » ou « cela n'a plus de sens ».

Les raisons exprimées par les sages-femmes sur la diminution du nombre d'unions est principalement liée à l'augmentation de la durée de la vie, voire de la nécessité que chacun ressent à être constamment heureux, et à tout faire pour assurer son bonheur sans faire de concessions. La famille est parfois identifiée, dans les citations d'entretiens, comme un barrage au développement personnel limitant les ambitions, ou plutôt une structure trop contraignante à l'individualisme.

La question de l'éducation des enfants est souvent soulevée par les sages-femmes, pour ces types de familles, en effet la gestion de la fratrie attire l'attention des professionnels, certains invitent même l'ensemble de la nouvelle famille à réfléchir à la position de chacun et à son interaction avec le nouvel arrivant.

On retrouve deux tendances qui se dégagent sur le sujet de la « pluriparentalité ». Elle est perçue, de façon positive, à condition que l'ensemble des

parents s'occupant des enfants les considèrent de la même façon. Une autre tendance exprime la crainte de voir les parents trop partagés, entre les enfants de l'ancienne union et ceux de la nouvelle, pour s'occuper correctement de l'ensemble des enfants, faute de temps. Il est donc à remarquer que ce type de famille possède les défauts de ses qualités : une multiplicité d'intervenants permettant aux enfants de bénéficier d'une plus grande ouverture d'esprit mais, en parallèle, des intervenants moins présents car divisés entre « deux foyers », au même titre que leur enfant et ce, même si la garde est entièrement confiée à un seul parent.

On peut aussi repérer dans les entretiens l'idée que l'émancipation de la femme participe de même au développement de ce type de famille. Grâce à leur autonomie, les femmes ont plus de volonté à voir leurs ambitions se réaliser et n'hésitent plus à se libérer d'une famille et, ou, d'un mari qui opposerait trop de contraintes à leurs ambitions personnelles. On peut retrouver ce discours dans l'ouvrage d'Elisabeth BADINTER : Le conflit la femme et la mère [19].

Avant de recomposer une famille, dans la majorité des cas, il y a au moins un des deux membres du couple qui, si la garde est partagée de façon équilibrée, se retrouve à devoir éduquer seul, sa progéniture. Quid en ce cas de l'avis de cet échantillon de sages-femmes sur la famille monoparentale ?

3 INTERPRETATION DES DONNEES DE L'ETUDE SUR LA FAMILLE MONOPARENTALE

Comme les résultats le montrent, l'intégralité de l'échantillon a évoqué la famille monoparentale très tôt dans l'entretien, aucune sage-femme n'a oublié d'évoquer ce type de famille. L'ensemble de cette population pense qu'un besoin d'accompagnement semble émaner de ce type de famille lorsqu'il se présente en maternité. En effet, pour les sages-femmes, accompagner de façon plus marquée une future mère se présentant seule semble une évidence. L'absence de concordance rencontrée dans les entretiens sur l'estimation de ce type de famille pose toutefois une question : cette différence est-elle due à une variabilité de comportement par rapport au statut des patientes ?

Parmi les dires répertoriés, on peut noter que les sondés établissent des nuances sur ce type de famille. Il leur semblerait que les pères sont plus présents en période périnatale qu'après quelques années de vie de l'enfant. Deux avis s'opposent cependant. En effet, la place du père semble s'être effritée selon l'opinion d'une partie de l'échantillon. Cela expliquerait l'augmentation du nombre des mères célibataires liée à la démission des pères se « cachant » derrière l'existence de la contraception. Une autre tendance semble considérer que les pères prennent plus de place et que souvent le couple se reconstitue. De l'avis général ce réinvestissement ne serait que temporaire.

On constate que les professionnels ont conscience de la période durant laquelle les familles monoparentales se créent, nombreux sont les interlocuteurs lors des entretiens à signaler que les séparations des couples se produisent plus souvent après la petite enfance du dernier né. L'avis de la profession est donc en concordance avec les données statistiques.

4 INTERPRETATION DES DONNEES SUR LA FAMILLE HOMOPARENTALE

Bien que très minoritaire, ce type de famille a été évoqué dans tous les entretiens, à une exception. L'échantillon interrogé a parfaitement conscience de l'existence de ces types de familles bien que les professionnels ne se sentent pas concernés par les couples homosexuels masculins, ainsi seule a été évoquée la famille homoparentale féminine.

On retrouve parmi les ressentis sur ce modèle familial, une opinion positive des sondés. Les patientes sont décrites comme tout à fait normales, et aucun facteur négatif n'est dégagé. On note, toutefois, une minorité d'avis qui ne comprend pas l'origine du besoin de maternité pour ces femmes et une minorité encore plus faible qui ne supporte pas qu'un enfant soit éduqué par ce type de famille.

Concernant ces derniers points, on peut trouver dans la bibliographie et notamment dans l'ouvrage Dialogue n°173 [9] sur la parentalité, des cas cliniques de patientes homosexuelles avec l'explication du développement de leur désir d'enfant ainsi que des réflexions métapsychologiques qui débordent du sujet de ce mémoire

pouvant tenter d'expliquer certains mécanismes tant de résolution œdipienne que d'élaboration du désir. Pour résumer rapidement les mécanismes conduisant à l'accès à la parentalité dans les couples homosexuels, il est possible de se référer aux travaux d'Alain DUCOUSSO-LACAZA et de Patricia GACHEDOIT.

Pour ce qui est du bien-être des enfants et de leur développement, l'étude réalisée en Espagne par Maria-Mar GONZALEZ et Francisca LOPEZ révèle des statistiques sur le bien-être des enfants et leur développement psychologique dans les familles homoparentales. Ces études dévoilent notamment que les familles homoparentales forment un contexte adéquat pour le développement des enfants. Il est spécifié que, bien qu'ayant deux parents de même sexe, ces enfants sont plus conscients du rôle des genres et en ont une meilleure approche.

Une autre gêne est exprimée par certains sondés. Celle-ci concerne le non-dit. En raison du faible nombre de couples homosexuels rencontrés, les sondés décrivent une difficulté à savoir si la personne accompagnante est la future mère au même titre que la gestante.

Certaines personnes de l'échantillon déplorent les problèmes que ces couples peuvent rencontrer dans certains services de la maternité, notamment des problèmes liés à l'accès de la deuxième mère aux différents services. Cet accès est souvent a priori limité et confronte les patientes ainsi que le personnel soignant à une gêne nuisible à un développement favorable ainsi qu'à l'instauration d'une relation de confiance, très importante dans les domaines du soin ou de la consultation.

Au vue de l'actualité, nous pouvons être à peu près sûrs qu'il va s'en suivre une évolution de notre société vis-à-vis de ces couples. La loi tend à ouvrir l'accès du mariage aux couples homosexuels, on peut dégager ici un signe d'acceptation de ce mode d'alliance dans la « normalité » de notre société. Pour les associations homosexuelles engagées dans la reconnaissance de leurs droits, c'est un premier pas vers l'accès au droit à l'adoption. Certes, cette évolution se fera peut-être durant le XXI^e siècle, cependant il est du devoir du professionnel de fournir la meilleure prise en charge à ces couples et essayer dès aujourd'hui de ne pas les négliger. Il est bien évident qu'il est du ressort des soignants de ne pas juger leurs patients, il est donc indispensable que les professionnels soient ouverts à la tolérance ou tout du moins que leurs ressentiments ne puissent être perçus par les patients. Cette dernière notion est intégrée

par la profession. Cependant, face à cette catégorie de famille, quelques personnes expriment un malaise, pouvant être perçu par les patients.

Une profession est constituée d'individus, d'êtres humains ayant tous une charge émotionnelle propre, c'est un fait qu'il ne faut pas négliger. Le contrôle d'émotion comme le malaise par exemple n'est pas chose simple. Dans le cas des professionnels de l'échantillon, ce malaise provient principalement d'une incompréhension. Le meilleur moyen de le dissiper serait donc de donner accès aux professionnels à la compréhension de la parentalité homosexuelle, mais ces derniers expriment massivement que la compréhension de la parentalité se fait plus par l'expérience d'un vécu marquant, en se rendant compte d'un comportement inadapté, bien plus que par un apprentissage théorique.

5 INTERPRETATION DES DONNEES SUR LA FAMILLE D'ADOPTION

La prise en charge de l'adoption ne fait pas partie du métier de la sage-femme. Il est toutefois possible de rencontrer au travers de la profession des patientes qui ont déjà un enfant adopté. L'échantillon considère en grande majorité ces parents comme légitimes. Nombreux sont ceux qui comparent la période d'attente avant l'obtention d'un enfant à la grossesse, sur le plan de la maturation du concept de parentalité, tout du moins.

Au travers de cette forme de famille, on peut déjà voir combien le concept de l'engendrement reste ancré dans la mentalité de certaines sages-femmes sur la parentalité. Il ne faut pas oublier les avis allant dans ce sens et décrivant l'importance d'un lien quasi mystique lié au fait de porter et d'accoucher son enfant. Le lien biologique a donc encore une importance fondamentale pour une partie de l'échantillon et ne peut être dissocié de la parentalité même.

6 INTERPRETATION DES DONNEES RECUEILLIES AUPRES DES SAGES FEMMES SUR L'AMP

Suite aux entretiens, cette thématique s'est imposée d'elle-même. Cette manière de faire famille est évoquée comme une forme particulière de devenir parent. Parmi l'échantillon, douze sages-femmes expriment leurs sentiments par rapport à l'aide médicale à la procréation.

Une ambivalence est exprimée entre le bénéfice de donner à un couple la chance d'être parent, et le fait de précipiter les choses. Le non respect des délais appropriés retrouvés dans les recommandations de la haute autorité de santé, est à l'origine d'un malaise, dans cette frange de l'échantillon. Pour ces sages-femmes, la parentalité se fait par une maturation psychique qui peut parfois être longue.

Pour les sept autres avis de l'échantillon, le ressentiment vis-à-vis de cette technique est plus prononcé. On retrouve la même réflexion liée au temps et au besoin des couples à bien définir le mécanisme en marche : est-ce un désir d'enfant ? Un désir de grossesse ? Ce désir est-il partagé ? Cependant pour quelques-uns il n'y a jamais de réelle résolution de ces questionnements en raison du recours à l'aide médicale. Les avis sont très marqués et ces parents sont «étiquetés » comme ayant besoin d'une prise en charge particulière de leur parentalité. On retrouve chez quelques professionnels l'idée que la parentalité par l'aide médicale n'est jamais qu'un leurre car il existe dans le couple des interactions néfastes. En effet, certains pensent que lorsque l'incapacité à faire des enfants sans aide médicale existe, alors la personne qui n'a pas de problème dans le couple, renvoie à l'autre un sentiment de culpabilité mêlé d'incapacité l'empêchant de s'épanouir dans son rôle de parent et ce, même après la naissance de l'enfant.

D'autres questionnements plus éthiques sont exprimés : La science ne dépasse-t-elle pas les limites du raisonnable en intervenant dans le processus de la Vie ? N'est-il

pas raisonnable de s'attaquer à quelque chose de sacré et de forcer la nature à faire des enfants là où elle-même s'interpose à leur conception ?

Les entretiens révèlent donc que la procréation médicalement assistée soulève une réflexion au cœur de la profession. Chez certains, cette technique représente un point d'alerte et un a priori néfaste à la « parentalité ». Ainsi avant même de rencontrer le couple, l'hypothèse d'une incapacité à être parent est parfois posée. On regrettera qu'aucune étude ne valide ces considérations.

7 INTERPRETATION DES DONNEES RECUEILLIES SUR LE POINT DE VU DES SAGES-FEMMES SUR L'ACCOUCHEMENT SOUS X

Dans 10 entretiens, le questionnement sur l'accouchement sous X est apparu spontanément

C'est sur cet axe que la nécessité s'est fait ressentir pour les professionnels d'éclaircir le mot-clef du sujet abordé : la « parentalité ». En effet, c'est dans cette situation qu'accoucher de l'enfant et s'en occuper se dissocie le plus.

La mère biologique d'un enfant reste toujours sa mère biologique, cette notion est unanime. Les opinions divergent bien plus quand il s'agit de dire d'une mère biologique qu'elle reste la mère de l'enfant, quoi qu'il arrive, même si elle l'abandonne. Alors, pour certains, il existe un lien mystique qui lie la mère biologique et son enfant. Ce lien fait de la génitrice la seule apte à être pleinement mère, et cela va au delà de l'abandon. Toute autre personne occupant la fonction maternelle n'est pas en mesure à combler l'enfant.

D'autres estiment que l'enfant abandonné aura toujours pour mère biologique cette femme qui l'abandonne. Sa mère, la femme dont la parentalité s'exprimera, sera sa mère adoptive.

Enfin une femme qui renonce à élever son enfant est pour la majorité une mère responsable lorsque celle-ci ne se sent pas la capacité de faire le bonheur de son enfant. Dans cette configuration la parentalité est décrite comme aussi courte qu'intense car bien que le temps partagé avec l'enfant soit court, la réflexion faite est complexe et lourde de conséquences morales et psychiques.

Notons que les considérations exprimées sur le rôle de mère sont toutes autres que celles qui sont énoncées sur celui du père qui semble pouvoir être remplacé plus facilement, aucun lien mystique n'étant décrit entre son enfant et lui. Pour mieux appréhender la manière dont les sages-femmes considèrent la parentalité, les définitions de ce terme ont été recueillies ci-dessous.

8 INTERPRETATION DES DEFINITIONS DE LA PARENTALITES RECUEILLIES

La parentalité concerne le père et la mère, rares sont les différences exprimées par les sages-femmes entre le rôle du père et celui de la mère. Une minorité s'est exprimée sur l'indispensable présence des deux sexes sans pour autant pouvoir décrire de façon précise quels seraient les apports indispensables de chaque sexe.

Les définitions du vocable parentalité par l'échantillon, que on peut retrouver en annexe, mettent en avant les points suivants :

- Devenir parent
- L'accompagnement d'un enfant vers l'état d'adulte
- Avoir la responsabilité d'un enfant
- Avoir le devoir de le guider vers l'autonomie
- Donner des règles de vie
- Avoir des sentiments pour son enfant
- Un investissement à la quotidienne - relation dans le temps
- Un apprentissage de l'enfant et du parent - ce n'est pas inné
- Lien entre l'enfant et ses parents
- Art de créer l'harmonie dans la famille

Aucun de ces points n'est discuté ; en revanche, les dissonances sont présentes lorsqu'il est sujet du lien biologique. Pour la majorité, ce lien n'est pas essentiel pour être parent, cependant, pour quelques personnes c'est un fait primordial : le géniteur qu'il soit le procréateur ou la procréatrice sont les seuls aptes à être le parent. Par ailleurs, le nombre de parents est limité à deux : seuls les procréateurs peuvent être parents.

Nombreux sont ceux qui conçoivent la parentalité comme une question d'investissement personnel que chacun choisi de faire et que la génétique ou la biologie n'a rien de fondamental dans le fait de s'occuper d'un enfant. Ceux qui ont connu des couples ayant adoptés le décrivent parfaitement : il n'y a pas de différence entre les enfants qu'un couple a adopté et ceux qu'ils ont eu naturellement.

Ainsi, au vu de cette définition largement partagée par l'échantillon, on peut concevoir que les professionnels dévoilent une tolérance vis-à-vis de toutes les formes de familles présentées. Cette définition ne semble pas poser de problème face à toutes les formes de familles évoquées.

Cependant, nous allons le voir dans le point suivant, la prise en charge de toutes ces familles n'est pas toujours aisée et, certains professionnels ressentent un malaise.

9 INTERPRETATION DES DONNEES RECUEILLIES CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA PARENTALITE PAR LES SAGES FEMMES

Une préoccupation concernant le bien-être de l'enfant est largement décrite dans les entretiens. Ainsi le concept de parentalité se construit autour du fruit de la grossesse et sa prise en charge vise à garantir un accueil optimal de l'enfant. Les sages-femmes dans cette optique, considèrent qu'il est toujours important de s'occuper de chaque couple individuellement et d'être à l'écoute de leurs besoins spécifiques. La notion d'écoute est mise en relief au détriment de jugements préalables qui pourraient être

établis face aux formes de familles. Cette démarche est favorable au rétablissement de l'harmonie des familles qui est défini comme une condition du bien-être de l'enfant.

Une autre catégorie de sages-femmes conçoit sa mission plus axée sur le couple mère-enfant et ainsi aborde la parentalité en prenant en compte les diverses formes d'alliances ou de « non alliances » que la femme peut avoir. Par exemple, la monoparentalité est prise en charge par une présence renforcée d'emblée. Pour ce qui est de la famille recomposée, la sage-femme tenterait plus de décrypter les codes qui unissent chacun des individus de la famille et notamment de la fratrie.

Enfin, la pudeur est parfois mise en avant par les sages-femmes. Pour cette frange, il n'est pas nécessaire de soulever un problème si l'on ne peut pas le résoudre. C'est pourquoi, plusieurs sages-femmes préfèrent garder leur distance vis-à-vis de la vie privée en générale de leur patiente et particulièrement sur ce thème. Notons que la population ayant besoin de recourir à la pudeur déplore le fonctionnement hospitalier qui les oblige à effectuer des actes cotés dans un souci de rentabilité. Ces sages-femmes hospitalières sentent l'humanité de leur profession affaiblie par les nouvelles conditions d'exercice dans les hôpitaux.

Pour l'ensemble de l'échantillon, les sages femmes libérales ont une place privilégiée pour aborder les problématiques liées à leur fonction d'accompagnement. Elles sont au cœur de la situation en se rendant au domicile de leurs patients. Elles abordent le thème d'une toute autre manière dégagée de la lourde pression du monde hospitalier, grâce à une action directe sur la mise en place des fondations des structures familiales, le lien mère enfant par exemple. Dans cette configuration, une bonne connaissance des mœurs de la société semble fondamentale pour exercer le métier de sage-femme et ce, encore plus, en cas d'exercice libéral.

La population considère que son métier s'articule autour de la parentalité. La prise en charge de la parentalité est décrite comme « essentielle » sans pour autant devoir « obnubiler le professionnel » et diminuer la qualité de son travail par ailleurs.

Malgré tout, des difficultés persistent chez une partie des professionnels, lorsque les familles rencontrées diffèrent de la norme. Les extraits tirés des entretiens en annexe, révèlent certains malaises ressentis par les sondés lors de contact avec les familles monoparentales, les femmes accouchant sous X ou encore les familles recomposées. L'origine de ces malaises proviendrait d'une incompréhension, selon les propos en annexe. Cette incompréhension pourrait être expliquée par le fait que la sage-

femme en tant que personne ne peut pas englober l'ensemble des modèles du monde de leurs patients.

On remarquera que lors de ces entretiens, la place spécifique du père n'a pas été abordée par l'échantillon. Les sages-femmes intègrent, certes, plus le futur père : que ce soit pendant les consultations de grossesse ou au moment de couper le cordon en salle de naissance. Cependant, la réflexion spontanée que l'on aurait a priori pu attendre des professionnelles n'a pas été spontanément établie. Alors doit-on penser que la prise en charge est la même pour les deux parents ? L'accompagnement du conjoint à trouver sa place resterait-il une préoccupation mineure de la profession ?

Conclusion

Selon l'article L4151-1 du code de la santé publique, la profession de sage-femme a une mission à effectuer auprès de la mère et de l'enfant. Cependant, au quotidien, elle exerce sa fonction auprès des familles et non pas simplement auprès du couple mère-enfant.

Cette étude nous rappelle les différentes configurations familiales entourant les enfants et le point de vue d'un échantillon de dix huit sages-femmes sur la prise en charge de la parentalité quelle que soit la famille.

Les entretiens ont permis de dégager plusieurs points qui méritent une attention particulière.

Tout d'abord, il est intéressant d'analyser les différentes façons d'aborder la parentalité par les sages-femmes.

Un premier courant de pensée, met en avant la prise en charge individuelle et globale de chaque couple selon ses besoins, de manière à accueillir le fruit de la grossesse dans les meilleures conditions. Dans cette optique, on ressent le besoin des sages-femmes à aider les nouveaux parents à poser les premières fondations de leur famille en l'accompagnant. L'échantillon pense que la population pour laquelle cette attitude a le plus de bénéfice est celle des sages femmes en exercice libéral.

D'autre part, quelques maïeuticiens expriment un certain besoin de retrait par rapport à l'approche de la notion de parentalité. Plusieurs sources alimentent cette tendance telles : la pudeur personnelle, la peur de ne pouvoir gérer les problèmes rencontrés sur la thématique de la parentalité ou encore un malaise vis-à-vis de certaines formes de familles.

Nous l'avons compris, notre société évolue vers un polymorphisme des familles. Ne serait-il pas regrettable de voir évoluer parallèlement des problèmes relationnels entre les patients et les professionnels les accompagnants ?

De manière à prévenir les difficultés liées à ce changement, ne faudrait-il pas former d'une part, les jeunes générations de maïeuticiens à la prise en charge de l'enfant vis-à-vis de ses parents ? Et d'autre part, faire prendre conscience aux sages-femmes en exercice, de l'importance d'accompagner les futurs parents dans leur modèle propre ?

Aussi, dans la formation initiale, certaines heures prévues pour l'obtention du Diplôme d'Etat sur le thème de l'évolution de la parentalité ainsi que du « faire famille » sont à préserver voire à développer. Savoir écouter ses patients évite de s'engager dans des quiproquos comme : demander des nouvelles d'un père qui n'existe pas. Ainsi, une formation par le biais de jeux de rôle avec un psychologue pourrait permettre de développer une qualité fondamentale pour les personnes ayant une fonction d'accompagnant : l'Ecoute.

Au travers des entretiens, combien l'expérience est nécessaire pour comprendre l'enjeu de la prise en charge de la parentalité. La proposition de formation n'intéressant que les personnes ayant un attrait pour le thème. Cependant, renforcer au sein même de la profession l'importance de la psychologie dans le contact avec les patients et notamment l'Ecoute semble une nécessité afin de garantir à la profession, d'être en phase avec la société en entendant le changement au quotidien et le besoin des patients.

Accompagnement et Ecoute sont des valeurs de la profession à préserver et ce quels que soient les us et coutumes de la société. Les pères fondateurs de la médecine ont su le souligner. C'est ainsi que l'Ecoute est un caractère fondamental de la profession, appartenant même, à la déontologie de la profession.

L'origine de la maïeutique trouve ses racines étymologiques dans le fait d'accoucher les idées. Or nous savons que la profession de sage-femme ne se contente pas d'exercer des gestes techniques, mais garantit bien un accompagnement de la vie à travers les générations.

BIBLIOGRAPHIE

1. Dictionnaire de l'académie française : www.academie-francaise.fr/dictionnaire/
2. Maurice Godelier, *Métamorphose de la parenté*, Fayard, 2004
3. Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris-LA Haye, Mouton, 1949
4. Anne Cadoret, Martine Gross, Bruno Perreau, *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006
5. Martine Gross, *Idées reçues : la famille*, le Cavalier Bleu 2009
6. Martin Segalen, *Sociologie de la famille*, Collection U
7. Louis Roussel, *La famille incertaine*, Odile Jacob, Paris
8. Jean-Hugues Déchaux, *Sociologie de la famille*, collection repère sociologie, Editions La Découvert, Paris 2007
9. Alain Ducouso-Lacaza, Régine Scelles, *Dialogues n°173 Homoparentalités*, Eres, 2006
10. Avant projet de loi 2007 relatif à l'autorité parentale et aux droits aux tiers
11. Article de presse du journal électronique « Le Monde.fr » daté du 3 mars 2009 à 12h34 intitulé « Les homoparents bientôt reconnus comme beaux-parents ».
12. Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale
13. Article de presse du journal électronique « L'Express.fr » daté du 17 octobre 2010 intitulé : Homoparentalité en France : « Un blocage politique »
14. 04-17.090 Arrêt n°652 du 24 février 2006 de la Cours de cassation
15. *Approche psychologique et comportementale des enfants vivant en milieu homoparental*, thèse à l'université de Bordeaux II oct 2000 Dr Stéphane NADAUD
16. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé, définition de la Santé, 1946.

17. Professeur Sibertin Blanc cours 2^e année.
18. Dépêche AFP, Publiée le 16/11/2010 à 18:51, article du magazine électronique : « Le Point.fr » intitulé : « La Cour de cassation saisit le Conseil constitutionnel du mariage homosexuel »
19. Elisabeth Badinter : *Le conflit la femme et la mère*,

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Sommaire | 4 |
| Préface..... | 6 |
| Introduction | 7 |
| Partie 1 | 8 |
| 1 Lexique de parentalité | 8 |
| 1.1 Parent | 8 |
| 1.2 Parentalité..... | 8 |
| 1.3 Père..... | 8 |
| 1.4 Mère | 9 |
| 1.5 Filiation | 9 |
| 1.6 Beau - parent | 9 |
| 2 Vision anthropologique de la parenté | 10 |
| 3 Origine de la parentalité..... | 11 |
| 4 Le désir d'enfant | 12 |
| 5 Mutation de la sphère familiale | 13 |
| 5.1 L'influence des années 1970..... | 13 |
| 5.2 L'évolution de la conjugalité | 13 |
| 5.3 L'ébranlement du mariage | 15 |
| 5.4 La percée du divorce | 15 |
| 6 La famille monoparentale | 17 |
| 7 Famille pluriparentale | 18 |
| 8 Famille et homoparentalité | 19 |
| 9 Famille d'adoption | 24 |
| 9.1 Historique | 24 |
| 9.2 La qualité d'adoptant | 25 |
| 9.3 L'adoption en France | 25 |
| 9.4 Les limites des textes actuels | 25 |
| 10 Maternité pour autrui..... | 26 |
| Partie 2 | 28 |
| 1 Justification de l'étude..... | 28 |
| 2 Methodologie de l'étude..... | 29 |
| 3 Hypothèses de l'étude | 30 |
| 4 Objectifs de l'étude | 30 |
| 5 Points forts de l'étude | 31 |
| 6 Points négatifs de l'étude..... | 31 |

| | | |
|-----------------|---|--------------|
| 7 | Recueil de données de l'étude | 32 |
| 7.1 | Les sages-femmes et la « famille nucléaire »..... | 36 |
| 7.2 | Les sages-femmes et la famille monoparentale. | 36 |
| 7.3 | Les sages-femmes et la famille recomposée | 37 |
| 7.4 | Les sages-femmes et la famille homoparentale | 38 |
| 7.5 | Les sages-femmes et l'adoption..... | 39 |
| 7.6 | Les sages-femmes et la famille élargie | 40 |
| 7.7 | Les sages-femmes et l'aide médicale à la procréation (AMP)..... | 40 |
| 7.8 | Les sages-femmes et l'accouchement sous X | 41 |
| 7.9 | Les sages-femmes et les facteurs à l'origine du développement des autres formes de famille | 42 |
| 7.10 | La prise en charge de la parentalité par les sages - femmes..... | 43 |
| 7.11 | La définition de la parentalité par l'échantillon | 45 |
| Partie 3 | | 47 |
| 1 | Interprétation des données générales de l'échantillon..... | 47 |
| 2 | Interprétation des données concernant la famille recomposée | 48 |
| 3 | Interprétation des données de l'étude sur la famille monoparentale | 50 |
| 4 | Interprétation des données sur la famille homoparentale..... | 51 |
| 5 | Interprétation des données sur la famille d'adoption..... | 53 |
| 6 | Interprétation des données recueillies auprès des sages femmes sur l'AMP... | 54 |
| 7 | Interprétation des données recueillies sur le point de vu des sages-femmes sur l'accouchement sous X..... | 55 |
| 8 | Interprétation des définitions de la parentalités recueillies | 56 |
| 9 | Interprétation des données recueillies concernant la prise en charge de la parentalité par les sages femmes..... | 57 |
| | Conclusion..... | 60 |
| | Bibliographie | 62 |
| | Table des matières..... | 64 |
| | Annexe..... | I |
| | Annexe 1 : Les sages-femmes et la famille monoparentale | I |
| | Annexe 2 : Les sages-femmes et la famille recomposée | III |
| | Annexe 3 : Les sages-femmes et la famille homoparentale | V |
| | Annexe 4 : Les sages-femmes et l'adoption..... | VII |
| | Annexe 5 : Les sages-femmes et l'aide médicale à la procréation (AMP) | IX |
| | Annexe 6 : Les sages-femmes et l'accouchement sous X | X |
| | Annexe 7 : Les sages- femmes et les facteurs ayant favorisé le développement des autres formes de famille | XII |
| | Annexe 8 : La prise en charge de la parentalité par les sages - femmes | XIII |
| | Annexe 9 : La définition de la parentalité par l'échantillon | XVI |
| | Annexe 10 : Articles de journaux..... | XVIII |

ANNEXE

Annexe 1 : Les sages-femmes et la famille monoparentale

Voici dans ce paragraphe les avis des interrogés sur la famille monoparentale :

« En 10 ans la « monoparentalité » a beaucoup augmenté surtout dans le milieu socio-économiques bas. Le plus souvent, c'est consécutif d'un changement de conjoint, l'époque de la mode des années 1980 est révolue. »

« Les familles monoparentales ne sont pas trop bien vu par la société, j'ai l'impression, du coup, ça n'est pas comme au début de ma carrière ou les femmes assumaient le fait d'avoir un enfant seule. Aujourd'hui, on cherche un nouveau compagnon au plus vite. »

« Les femmes d'aujourd'hui sont étranges, on a l'impression que, sans homme elles ne sont rien. Celles, avec de bas revenu sont les premières à retrouver un père pour les enfants ».

« Je pense qu'il y a des femmes seules, qui font des enfants, pour se valoriser auprès des autres, pour se sortir de l'état d'échec ou d'enfance. C'est aussi, il ne faut pas se voiler la face, une source de revenu. »

« On a un retour en force de la place de l'homme en ce moment, cela se voit, les femmes accouchent de moins en moins seules, heureuses ou non. Elles ont besoin d'un pilier. ».

« Je trouve qu'on rencontre, tout de même, de plus en plus de femmes seules. »

« Alors, on peut aussi parler des familles monoparentales, c'est périodique, par série, dans le fond ça n'a pas trop bougé en 20 ans. »

« Aujourd'hui, c'est facile pour un homme de fuir son rôle de père, il suffit de dire que la mère n'a pas fait son travail en ne prenant pas la pilule si la grossesse n'était pas désirée. On divorce si facilement. ».

« Il y a une augmentation de femmes seules en milieu défavorisé, c'est un moyen d'avoir de l'argent pour s'en sortir ».

« Il y a quelques années, on rencontrait beaucoup de mères seules en maternité, maintenant ; j'ai l'impression que les pères veulent tenter le coup quelque mois avant de laisser tomber leur femme ».

« Une femme qui se présentera seule et sans conjoint me demandera plus d'attention qu'une femme qui sera entourée par son mari. Dans cette configuration, nous avons un vrai rôle d'accompagnant pour l'accouchement ».

« On voit plus de jeunes filles toutes seules, les pauvres sont souvent seules et malheureusement souvent son enfant la verra plus comme la grande sœur vu que les grands parents prennent souvent en charge l'éducation du bébé ».

« A 95% les femmes seules à la maternité sont des femmes abandonnées par des pères lâches, le plus triste c'est qu'elles sont souvent jeunes ».

« Je ne comprends pas comment après la guerre qu'une génération de femmes a mené pour la contraception, on retrouve toujours un nombre important de très jeune fille en consultation sans désir de grossesses en amont. »

« La famille monoparentale mais c'est plus un fait de société, qu'une réalité du métier, on intervient trop tôt pour s'en rendre compte à juste titre ».

« La « monoparentalité », mais c'est un truc du début de ma carrière et encore plutôt il y a 30 ans. Il y a eu un pic puis aujourd'hui... ».

Annexe 2 : Les sages-femmes et la famille recomposée

Ce paragraphe présente les avis des sondés sur la famille recomposée :

« Ce qui ce fait beaucoup maintenant, c'est d'avoir un conjoint pour une phase de sa vie et non pour toute la vie. On forme une famille, puis on refait des enfants avec la personne qui avec qui on veut continuer sa vie. Les familles recomposées sont de plus en plus nombreuses. On a plus de facilité à se dire que c'est la faute de l'autre et à détruire son couple que d'affronter ses problèmes. Il ne faut pas oublier, qu'en dix ans, les gens peuvent évoluer énormément et donc ne plus avoir les mêmes objectifs ».

« On ne peut plus vivre avec les mêmes personnes du fait de l'évolution de ses ambitions, parfois avoir un couple ou une famille devient une contrainte ».

« Il y a cinquante ans, c'était simple de s'y retrouver dans une famille : un père, une mère et leurs enfants. Aujourd'hui, on a un père, une mère qui ont des enfants ensemble et qui ont eu des enfants avec d'autres, c'est parfois dur de bien s'y retrouver. Moi, ce qui me pose surtout question, c'est quand les parents se séparent et que les enfants sont ados. Les ados sont trop jeunes pour être autonomes et, trop vieux pour créer un lien profond avec leur nouveau père. En tout cas, l'enfant à naître du nouveau couple est présumé être l'enfant de l'amour tandis que les autres enfants sont ceux des divorces. Cela ne doit pas être facile dans les fratries. Je pense par contre que si le nouveau conjoint fait le choix d'éduquer tous les enfants comme les siens, il y a du positif à avoir trois ou quatre personnes comme parents même si c'est parfois difficile d'accorder tout le monde. »

« On rencontre plus d'intervenants dans les familles quand les femmes se séparent ,leurs mères entrent au premier plan de l'éducation des petits enfants, puis vient le nouveau conjoint, il y a l'ex-mari et peut être aussi sa partenaire. C'est une chance pour les enfants de pouvoir avoir autant de façon de penser différente, mais ça ne doit pas être facile de trouver les cadres pour se repérer ».

« Il y a une nouvelle tendance très forte en ce moment, c'est un peu faire un ou deux enfants avec un partenaire et une fois la lassitude arrivée on se quitte et, on recommence comme si on voulait toujours profiter des « feux de la rampe » et être jeune. On voit, quand même, des situations assez étranges maintenant : entre le père biologique qui est différent du père légal parce que la femme la trompé et, que neuf

mois plus tard à la maternité, c'est un troisième qui va accueillir l'enfant avec la mère... On s'y perd un peu surtout quand, à la consultation post-natale, la femme s'est remise avec le premier homme et que le père biologique a décidé d'éduquer son enfant ».

« Il y a pas mal de familles recomposées aussi, mais j'avoue que c'est assez difficile de faire la différence avec les couples, on s'en rend compte surtout quand on parle un peu avec le couple de toute la famille, sinon à première vue c'est un couple banal ».

« On voit un des aspect négatif de la prise d'autonomie de la femme, l'affaiblissement du statut du père dans la famille, d'ailleurs, il change de plus en plus littéralement avec tous les divorces, c'est pas très bon pour la stabilité de tout le monde ça « .

« Je pense que les femmes ne croient plus au prince charmant qui les comblera toute leur vie, elles veulent être heureuse maintenant et n'admettent pas de faire des concessions. Maintenant elles choisissent un homme digne d'être le géniteur de leur enfant et après je pense qu'elles préfèrent rester seules que mal accompagnée ».

« On retrouve aussi les familles recomposées, c'est un modèle en forte augmentation. Il y a un certain manque de cohésion familiale. C'est dur de s'occuper de tout le monde, de gérer sa nouvelle vie et les restes de l'ancienne. On est forcément moins présent, je pense ».

« Il existe une flopé de famille recomposée, mais dans le fond je suis sûre, d'en rater la moitié quand je suis les couples ».

« En 20 ans, la famille a beaucoup changé de visage, elle est élargie du fait des multiples unions qu'on a dans une vie ».

« Les familles recomposées sont en explosion, cela est dû aux changements de mœurs, on consomme, de nos jours, les amants comme des barres de céréales, sans s'inquiéter des conséquences qu'une séparation peut avoir sur la vie d'un enfant ! ».

« Les gens sont plus légers, on ne respecte plus ce qui est sacré, il n'y a qu'à voir le nombre de familles recomposées. ».

« Il y a les familles recomposées, aussi, la vie n'est pas quelque chose de facile, c'est la souvent le fait de la force des choses ».

Annexe 3 : Les sages-femmes et la famille homoparentale

Ce paragraphe présente l'avis des sages femmes sur la famille homoparentale :

« Pour moi, tous les parents sont légitimes, qu'ils soient mariés, non mariés, adoptants, homosexuels... »

« Je n'ai rencontré qu'un couple homosexuel, ça n'avait rien de choquant ni de différent d'un suivi de grossesse de parents hétérosexuels. C'était deux femmes charmantes, très attentionnées pour le bébé. »

« Les homo sont sympa et souvent très compétentes avec les enfants. Ce qui me gêne le plus c'est quand il y a un non dit dans le service, on se demande alors pourquoi ces deux femmes sont si proches. Elles se protègent beaucoup mutuellement, ce sont des couples soudés. Pour moi le plus simple serait d'en parler ouvertement et de laisser le place à ce type de compagnon en écho par exemple, elles sont souvent déçues de l'accueil. »

« Pour moi il y a autant d'homosexualité qu'il y en a toujours eu, on en parle plus facilement aujourd'hui et les gens s'assument. Les couples homosexuels ont le même travail à faire pour établir une répartition des tâches pour s'occuper de l'enfant qu'un autre. »

« L'homosexualité existe aussi maintenant en consultation. A mon époque c'était rare quand on soulevait le problème et puis on en parlait moins dans la société... La jeune génération est bien plus tolérante et ouverte à ce genre de couple, ça fait partie de ses mœurs. »

« Quand je pense à sa place du père, je me demande toujours comment cela se passe dans les cas d'homosexualité...je sais qu'il y a plus d'enfants élevés par des homo qu'on ne le pense ! Si vraiment cela posait problème on en parlerait, au fond je pense que les enfants trouvent un équilibre dans les autres membres de la famille. »

« On rencontre tout de même très peu de couple homosexuels, j'en ai vu en néonatalogie, on a toujours une réaction quand on se rend compte qu'il s'agit d'un couple homosexuel, on est moins à l'aise par rapport au conjoint. »

« Dans les différentes formes il y a aussi les homosexuels mais la j'avoue ne pas comprendre comment ils peuvent être parents, pour moi il y a toujours un déséquilibre entre celle qui porte l'enfant et la conjointe. Une est forcément plus mère que l'autre. »

« Il y a aussi les grossesses de femmes homosexuelles inséminées en Belgique, on en parle bien trop pour le peu de nombre qui nous arrive et puis ça ne change rien à la façon de faire naître l'enfant. »

« Être parent c'est recevoir un don de Dieu, comment peut on se permettre d'intervenir dans la vie...surtout quand on voit à qui ça profite ! Si certaines personnes ne peuvent pas avoir d'enfants c'est qu'il y a une raison qui nous dépasse. »

« EN 20 ans j'ai aussi rencontré trois séries de familles avec des parents homosexuels, bon, rien ne change vraiment. »

« Je trouve que l'homosexualité est plus visible dans la société que ce soit autour de moi ou dans mon travail, je pense qu'on serra amené à voir de plus en plus ce type de couple. »

« Depuis 20 ans on reçoit le même nombre de lesbiennes, la différence c'est qu'elles le cachent moins. »

« Pour moi l'homoparentalité c'est positif oui, les couples qui m'entourent qui sont dans ce cas ont des enfants tout à fait normaux bien éduqués et heureux. »

« Pour moi on devrait prendre en charge tous les couples de la même façon mais bon c'est vrai que parfois on a des ratés, surtout ici, les femmes sont perturbées par les règles de l'échographie. »

« Les homosexuels parents !ça je ne peux pas ! Cela va à l'encontre de la nature ! Pour moi il faut un homme et une femme dans l'éducation d'un enfant ! Il faut deux sexes différents ! C'est vrai, déjà à la base, il a fallut les deux sexes pour le faire ! »

Annexe 4 : Les sages-femmes et l'adoption

Ce paragraphe présente l'avis des sages-femmes sur les « familles avec adoption » :

« Lorsqu'on s'engage dans la voie de l'adoption, on entame une réflexion identique à celle réalisée lors de la grossesse, des amis ont vécu cette attente interminable. Ils sont des parents sans hésitation ».

« Il ne faut pas oublier les familles avec des enfants adoptés, bien que nous n'y soyons pas confronté en tant que sage femme. Ce sont des familles comme les autres ».

« Je ne vois pas en quoi une femme qui n'a pas accouché ne serait pas mère de façon légitime de l'enfant qu'elle éduque ».

« Autour de moi, je vois des couples qui n'ont pas pu avoir d'enfant et qui ont adopté. Je trouve qu'ils sont souvent plus attentifs à leur enfant sans forcément le traiter comme un roi ».

« Pour moi, les mères sont celles qui accouchent de leur enfant ! Même si une femme abandonne son enfant, elle l'a porté en elle. Il est « fait » d'elle. Il a partagé le même sang que sa mère, ses sensations, c'est à elle. Rien ne peut remplacer le lien de la grossesse. On a une mère et une seule ! ».

« Je trouve que parfois devenir mère n'est pas une chose facile. Les femmes qui ne peuvent avoir d'enfant spontanément et qui adoptent par exemple. Le plus souvent elles se retrouvent enceintes sans s'en rendre compte. Devenir mère, au niveau de sa tête et de son corps n'est pas facile. Je pense qu'une fois le cap passé de « je veux être enceinte » à « je veux un bébé » tout ce déblocage, elles sont entrain de devenir mère».

« Vu la lourdeur des démarches, cela me paraîtrait injuste de ne pas les considérer comme parent légitime».

« Il y a l'adoption mais en en voit si peu, j'ai pas d'avis ».

« Pour moi, tous les parents sont légitimes, qu'ils soient mariés, non mariés, adoptants, homosexuels... ».

« Les adoptants sont tout aussi compétents à devenir parents, on n'est pas plus préparé pour accueillir des enfants biologiques que des adoptés ».

« L'adoption reste tout de même une vaste illusion, il manque la connexion qu'une mère a avec SON enfant ».

Annexe 5 : Les sages-femmes et l'aide médicale à la procréation (AMP)

Ce paragraphe présente l'avis des sages-femmes sur l'AMP :

Ce chapitre est apparu dans l'étude, suite aux entretiens qui ont, en grand nombre, révélé une interrogation des professionnels sur cette thématique..

On retrouve un questionnement chez 12/18 interrogés. Parmi eux, 5 ont un avis mitigé entre le point positif de la technique : « donner un enfant à des couples qui sont en souffrance de ne pouvoir avoir des enfants », et le fait « qu'il y a des abus et un manque de respect des recommandations actuellement ».

Pour 7 autres sondés le point de vue est fortement négatif :

« C'est une technique honteuse qui renforce l'idée que tout est accessible à n'importe quel prix, même la vie perd de son sens sacré, ça n'aide pas à faire des parents responsables ».

« Lors de l'AMP et notamment des fécondation in vitro les mères ne sont pas épanouies et on coupe le cheminement de la maternité souvent trop tôt à ses femmes, on les frustre ».

« Avec l'AMP, on ne sait pas ce que veulent vraiment les femmes, une grossesse, un moyen de garder leur mari ou un enfant, c'est fait trop vite et on ressent un manque de réflexion ».

« Etre parent c'est recevoir un don de Dieu, comment peut on se permettre d'intervenir dans la vie...surtout quand on voit à qui ça profite !? Si certaines personnes ne peuvent pas avoir d'enfants c'est qu'il y a une raison qui nous dépasse ».

« Lorsque l'on porte l'enfant de quelqu'un c'est par amour pas parce qu'on veut un enfant comme on choisit une robe à la « Redoute ».

« L'AMP n'est qu'un leurre à la « parentalité », les parents ne sont pas heureux et le couple est démoli par le fait qu'il y a toujours un incompetent qui fait subir toutes ces techniques ».

Annexe 6 : Les sages-femmes et l'accouchement sous X

Voici les citations des « sondés » sur l'accouchement sous X :

« C'est une solution d'amour pour le meilleur de l'enfant, quand il n'y a pas de meilleure solution pour l'élever. La mère sera le parent biologique de l'enfant, mais elle n'exercera pas le rôle de parent. Sa « parentalité » cessera là et une autre femme sera garant de celle-ci.».

« L'enfant ressentira toujours le manque d'un parent dans sa vie, bien qu'une autre femme puisse en partie combler le rôle de mère, ce sera toujours incomplet. Quant à la mère, elle gardera un souvenir fort de ces instants, mais n'en sera pas mère pour autant, elle lui aura donné, certes, beaucoup en lui donnant la vie... Mais elle n'aura pas été présente au quotidien».

« C'est une chose que je ne peux comprendre, cela semble tellement difficile et douloureux... Ces femmes sont à plaindre... Je pense que chez elles la raison arrive à l'emporter sur le cœur... On ne peut pas toujours comprendre pourquoi et comment les autres font les choses. »

« Pour moi, ces femmes ne deviennent jamais parents, il y a un cheminement qui se fait en cours de grossesse mais elles ne restent que les génitrices d'un enfant qui je l'espère trouve un foyer aimant ».

« Alors que je considère facilement les adoptants comme des parents à part entière, je me pose la question des femmes qui accouchent sous X. Je ne sais pas si on peut dire qu'elle ne reste pas mère en abandonnant leur enfant vu qu'elle leur donne le meilleur. Ailleurs».

« Pour moi les mères sont celles qui accouchent de leur enfant ! Même si, une femme abandonne son enfant, elle l'a porté en elle. Il est « fait » d'elle. Il a partagé le même sang que sa mère, ses sensations, c'est à elle. Rien ne peut remplacer le lien de la grossesse. On a une mère et une seule ! ».

« Etre parent n'est pas toujours rose bien au contraire, Je pense aux femmes qui perdent leur enfant à la naissance et à celles qui font le choix de les abandonner, c'est douloureux mais dans les deux cas laisser partir leur enfant est la seule solution, elles ne les auront pas chaque jour dans leurs bras mais elles les auront toujours dans leur cœur ».

« Je vais te dire tout de suite, pour moi, il n'y a pas de famille type et même s'il y en avait une, ce n'est pas forcément celle-là qui conviendrait à tout le monde ! Alors voilà, moi,-même si ça peut te choquer je préfère voir une femme qui abandonne son enfant et qui aura au moins du respect pour son bébé et qui fera tout pour que celui ci ai le meilleur, qu'une pondeuse qui s'occupera d'aucun de ses petits. Pour moi, c'est être mère que de savoir déléguer à quelqu'un le bien être de son enfant quand on sait qu'on ne lui donnera pas un avenir heureux ».

« Des parents irresponsables, on en voit partout, les mères qui finissent par battre leur enfant auraient mieux fait d'accoucher sous X pour qu'ils soient heureux, elle et le bébé, bien que parfois des femmes abandonnent leurs enfants juste parce que ça les amuse plus... On vit dans une époque d'irresponsable... On veut, on veut plus... Ça m'énerve »

« Je m'efforce à jamais juger les femmes quand je les vois, même quand elles sont dans des situations contraires à mes croyances ou mes opinions comme l'interruption médicale de grossesse ou l'abandon ».

« Je ne sais pas ce que c'est d'être parent, en quoi une femme qui a le même sang que son enfant et qui l'abandonne tout de suite après l'accouchement est plus LA mère que celle qui va accueillir l'enfant... ».

« Etre parent, c'est réfléchir au meilleur pour son enfant, je pense qu'il n'y a pas de façon plus louable d'être mère que de confier son bébé, si on sait qu'on a aucun moyen pour l'élever ».

Annexe 7 : Les sages- femmes et les facteurs ayant favorisé le développement des autres formes de famille

« Je pense qu'en 2010 le mariage n'est qu'une cérémonie pour officialiser une union, ça n'a plus de sens sacré, ça ne représente plus un réel engagement. Au vu du nombre de divorces, c'est un peu normal, ça n'est plus éternel ».

« On ne cherche plus l'engagement, on cherche à être heureux toute sa vie, quitte à tout plaquer pour repartir. La façon de penser à changer dans les années 1970 cela se faisait de se marier, aujourd'hui on divorce... ».

« Aujourd'hui, tout le monde veut ressentir quelque chose d'intense tout au long de sa vie et toujours être au centre de la scène sans se projeter dans l'avenir. Je ne sais pas comment les gens font pour recommencer des familles comme ça et changer d'identité ».

« On voit les choses différemment, j'ai l'impression qu'on cherche toujours l'amour fort, ça fait se sentir en vie. C'est pour ça que les gens se séparent je pense, de nos jours, pour être en couple et avoir des enfants il faut être amoureux ».

« Les mentalités ont bien changés. Dans le temps quand une femme était enceinte, le futur père était prié de l'épouser. On mettait sur l'homme la responsabilité de la « parentalité ». A l'heure actuelle, les hommes se servent de la contraception comme d'un bouclier qui les protègent de leur rôle de père ».

« Actuellement, je trouve que les gens sont centrés sur eux-mêmes. Ce sont des personnes indépendantes qui veulent profiter de la vie à tout prix. Ils ne conçoivent pas l'engagement qu'est concevoir une famille, ils s'achètent un mariage, une famille parce qu'il faut les avoir pour faire bien. Ils ne pensent qu'à eux et n'ont pas conscience de ce dans quoi ils s'engagent. Je pense que la société de consommation a perverti la famille ».

« J'expliquerais tous ces changements par le fait qu'aujourd'hui on vit dans une société qui veut que tout soit simple, sans règles, sans concession ».

« Les femmes ont changés, elles ne veulent plus être les esclaves des hommes. Alors, pendant un temps, parce qu'il faut bien pour être une bonne femme elles se plient à la volonté de leur mari et un jour se réveillent et plaquent tout ».

Annexe 8 : La prise en charge de la parentalité par les sages - femmes

« Pour moi, il faut y faire attention dans notre quotidien sans en faire une question majeure. C'est vrai que bien connaître la situation des patientes permet d'éviter quelque quiproquo, voir même de les blesser».

« Pour moi, la prise en charge du devenir « parent » fait partie à part entière du métier de sage-femme, on a plus de faciliter à s'occuper de cela en dehors du milieu hospitalier, les relations sont faussées ».

« La « parentalité » est un thème fort de notre profession, cependant on prend trop de place dans la grossesse par rapport au couple, on médicalise trop la grossesse. Du coup, je pense que, parfois, on empêche le couple de faire ses propres choix. Avec certaines personnes, je me demande même si on donne encore le choix aux femmes sur la façon de mener leur accouchement, je pense à la péridurale qui est souvent plus que proposée, très tôt. D'un autre coté, je pense que c'est une certaine vision du métier et on peut être très compétant sans explorer la volonté du couple,...mais, je pense que c'est ce qui fait la vraie différence pour nos patients, de se sentir écoutés. On l'apprend par l'expérience ».

« Pour moi, c'est le cœur du métier que de mettre dans la tête du couple qu'ils vont être parents, et de leur faire comprendre toutes les conséquences que cela engendre. Le rôle de la sage-femme c'est de préparer le terrain le mieux possible pour l'enfant à naître ».

« La « parentalité » est une thématique qui doit animer notre exercice sans pour autant l'obnubiler. Il faut toujours penser l'enfant dans sa structure et, surtout mettre de côté nos valeurs personnelles. Il ne faut pas penser à la norme sociale, mais à la norme et que donc le mot d'ordre est la tolérance face aux patients. Pour moi, on comprend l'importance de tout cela au cours de l'exercice, on doit avoir de la « bouteille » pour vraiment comprendre tout ce que cela implique ».

« En salle de naissance, les patients ont déjà effectué leur travail sur ce concept, mis à part dans les cas très flagrants de problèmes ou de questionnement, je ne suis pas sûr que l'écoute soit optimal pour parler de ces choses. Les parents sont trop dans l'attente du dénouement de la grossesse. La « parentalité » est à travailler au long terme plus par les « libérales » ou par les sages-femmes exerçant en consultation, c'est

elles qui vivent avec ça au quotidien et qui ont l'expérience nécessaire pour traiter cette question ».

« C'est une thématique que les « libérales » devraient vraiment développer car elles ont toutes les données quand elles se rendent chez les patientes. L'hôpital ne fournit plus le temps de se préoccuper de tout cela ».

« Les gens font ce qu'ils veulent du moment que pour moi ça ne menace pas l'enfant. J'ai appris par expérience à conserver une certaine pudeur ».

« Aujourd'hui, j'ai l'impression que les parents oublient un peu que leurs enfants ne sont pas des jouets ou le nouveau gadget fait pour les amuser. Je crois, qu'on a un rôle dans le fait de bien recadrer les choses pour l'enfant. Quand on voit des femmes seules, on a aussi à cœur, de bien prévoir son retour à domicile et de savoir qu'elles ne seront pas sans aide pour élever leur enfant. Sinon pour moi, du moment que les futurs parents quels qu'ils soient, se préoccupe de l'enfant, pour moi il n'y a aucun souci ».

« Le principal, pour bien aider les couples, de toute façon, c'est d'agir en fonction d'eux et d'eux uniquement, alors pour moi ,prendre en charge la « parentalité » dépend pas du type d'union ou de comment l'enfant arrive dans la famille mais bien de comment aider au mieux cette famille à accueillir l'enfant ».

« Personnellement, tant que je ne ressens aucune difficulté dans le couple, je reste pudique sur leur histoire, ils sont capables de trouver leur équilibre avec l'enfant ».

« Le rôle de la sage femme est de créer le meilleur milieu possible pour l'enfant. Si le couple est uni pour l'accueillir, il faut s'adresser aux deux parents. S'il existe un déséquilibre, alors il faut tenter de réinsérer le parent en défaut dans la relation ».

« En néonatalogie, c'est important de faire le lien entre les parents et l'enfant qui souvent ne répond pas à leur attente. Chez les femmes seules, il y a souvent de la culpabilité par rapport à l'état du bébé. Je pense que le type de famille ne compte pas trop, dans ce cas, il faut apporter du soutien à ses personnes qui sont dans une phase difficile »

« Je ne vois pas comment pouvoir prendre en charge encore la futur famille vu le temps d'hospitalisation. C'est bien trop court et il y a trop de paperasses ou d'actes à coter pour s'intéresser à l'accompagnement. Il y a un rendement à respecter ».

« Pour moi, tant que les personnes qui vont s'occuper de l'enfant sont investis, il n'y a pas de souci. Les parents homosexuels sont particulièrement pas un problème car

vraiment concernés par l'enfant. Là où il y a un souci c'est quand on sent que les femmes ont un problème avec le fait d'avoir un enfant et de voir la grossesse se terminer. Cela arrive souvent dans les cas de fécondation n vitro ».

« En grossesse pathologique, c'est important de bien avoir conscience de l'aspect du « devenir » parent, et de la situation des patients. On se rend souvent compte que lorsqu'une femme n'est pas dans la norme du point de vue de la composition de la famille il y a aussi des problèmes en cours de grossesse » .

« C'est une obligation pour une sage-femme de parler de la famille des patients, nous sommes au cœur de la famille, nous les accompagnons à voir leur famille s'agrandir. Pour moi, il faut s'adapter à chaque famille et non au type de famille dont on a parlé».

« J'avoue moins m'impliquer par rapport aux couples homosexuels, j'ai du mal à concevoir leur rôle en temps que parent, je ne saurais pas les aider. Pour les mères célibataires, j'essaye de leur fournir le maximum d'aide et d'attention. Quant aux familles recomposées j'essaye un peu de démêler le « sac de nœud » et de voir dans quel fratrie va arriver ce bébé. J'essaye de parler en général aux autres enfants, pour avoir leur avis sur le bébé qui vient de naître, surtout quand ils sont grands ».

« Dans les cas de familles atypiques, il faut toujours avoir en tête que c'est eux la normalité pour qu'ils l'intègrent. Si on a un apriori, en général celui-ci est ressenti et gêne notre relation avec les parents ».

Annexe 9 : La définition de la parentalité par l'échantillon

Il est à noter que les définitions ont été demandées aux sondés après avoir recueilli les différentes formes de familles considérés et les avis sur celle-ci.

« C'est accompagner un enfant à devenir adulte et ce, chaque jour »

« C'est avoir la responsabilité d'un enfant et le devoir de l'aider à devenir autonome »

« La parentalité varie selon les personnes. Pour moi, c'est l'investissement le plus important d'une vie. Les sentiments que l'on a pour son enfant et tout ce que l'on fait pour lui au quotidien ainsi que les responsabilités qui vont avec, tout ça constitue la parentalité pour moi »

« C'est devenir parent, c'est accompagner son enfant à grandir et à devenir indépendant, pour cela il faut un investissement personnel détaché de tout aspect matériel et basé sur la transmission de leur valeur et de savoir. La mère et le père sont tous deux nécessaires à l'enfant qui se construit au travers des deux sexes. »

« La parentalité est un apprentissage du quotidien tant pour son enfant que soit même. Cet investissement a pour but de nous élever. Les fondations nécessaires à être parent, c'est l'amour. »

« C'est le devenir parent, il faut se faire confiance, ça n'a rien à voir avec la génétique, c'est une question d'amour et de responsabilité que l'on ressent envers son enfant. »

« C'est l'art d'être parent qui en théorie est lié à la biologie mais qui philosophiquement est un lien spirituel profond que l'on crée avec son enfant qu'il partage notre sang ou non. C'est l'amour qui compte. »

« C'est le fait de devenir parent, c'est un exercice quotidien consistant à seconder l'enfant en lui apprenant l'autonomie et tout un ensemble de compétence qui lui serviront. C'est lui apprendre à avoir ses propres réflexions, à lui donner des règles de vie. C'est une lourde responsabilité et ce n'est pas parce qu'on a donné la vie à son enfant qu'on est plus apte à être parent. »

« Être parent c'est offrir à son enfant un avenir qui lui convienne et l'accompagner afin qu'il réalise ses ambitions en l'éduquant, le protégeant et l'aime de manière à ce qu'il ait confiance en lui et qu'il soit autonome. On considère à tort que

la biologie est ce qui fait être parent mais il faut surtout être proche de l'enfant et s'intéresser à lui .»

« C'est l'ensemble des relations affectives entre un enfant et ses parents et vice versa. On peut voir une certaine importance dans le fait d'être la mère biologique d'un enfant. »

« C'est le fait de vivre une famille en harmonie et donner à son enfant le meilleur de soi. »

« C'est une relation dans le temps entre une mère qu'elle soit biologique ou non et son enfant. Ce n'est pas quelque chose d'innée, c'est une relation qui se crée entre les parents et l'enfant .»

« C'est l'ensemble des liens qu'un enfant tisse avec les personnes les plus proches de lui pour grandir. »

« La parentalité c'est savoir s'occuper au quotidien d'un enfant, d'un adolescent et d'un jeune adulte jusqu'à ce qu'il soit autonome, autant dire que c'est une tâche qui dure toute la vie et qu'au final c'est une affaire de cœur. »

« C'est l'Art de vivre harmonieusement en couple et durablement en éduquant le plus longtemps possible 1 ou plusieurs enfants le mieux possible. Le lien biologique n'est pas nécessaire, mais cela semble plus difficile, le lien affectif ne peut jamais remplacer ce lien mystique du don de vie. »

Annexe 10 : Articles de journaux

Les homoparents bientôt reconnus comme beaux-parents

LEMONDE.FR | 03.03.09 | 12h34 • Mis à jour le 06.03.09 | 19h28

Dans son discours du 13 janvier sur la politique familiale, le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, annonçait la création d'un statut pour donner aux beaux-parents une existence juridique. Selon une information de *L'Express*, parue sur le site de l'hebdomadaire lundi 2 mars, l'avant-projet de loi – qui doit être déposé au Parlement d'ici à la fin mars – *"relatif à l'autorité parentale et aux droits des tiers reconnaît les familles homoparentales"*. Le texte évoque la situation des enfants qui vivent *"dans un foyer composé de deux adultes du même sexe"*. Cette information est confirmée par le cabinet de la secrétaire d'Etat à la famille, Nadine Morano, qui souligne que le texte n'est *"pas sexualisé"* et *"concerne toutes les familles"*, précisant que le nouveau statut s'adresse plus généralement aux *"adultes autres que les parents biologiques"*.

Une première en France.

C'est la première fois que la famille homoparentale est reconnue dans un avant-projet de texte de loi. Selon *Le Figaro* du 3 mars, pour la secrétaire d'Etat à la famille, *"il s'agit simplement de 'mieux prendre en compte l'intérêt de l'enfant' et de 'faciliter l'organisation des actes de la vie usuelle pour ceux qui s'en occupent', qu'ils soient hétéros ou non"*.

Christine Boutin sceptique.

La ministre du logement, Christine Boutin, qui pourfend le statut de beau-parent, avait réagi au lendemain du discours du président de la République, déclarant notamment que *"l'éclatement des familles et des repères pour les enfants ne doivent pas être accentués"*. Elle a réitéré, lundi, ses mises en garde : *"Si l'on met sur le même pied, dit-elle au Figaro, le parent biologique et le parent non biologique, on ouvre la porte à l'homoparentalité."* L'Union nationale des associations familiales craint, quant à elle, *"une perte de la responsabilité"* pour les parents, selon *Le Figaro*.

Les associations LGBT espèrent.

"Face aux associations familiales, d'un côté, et aux organisations de parents homosexuels, notre objectif était d'aboutir à un texte consensuel dans lequel les uns et les autres se retrouvent", explique un conseiller de M^{me} Morano sur le site de L'Express. L'Inter-LGBT (Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans) espère que "grâce à ce texte, les tribunaux donnent plus facilement une délégation d'autorité parentale aux couples du même sexe".

1,6 million d'enfants.

La question du rôle des beaux-parents se pose depuis que divorces et recompositions familiales se banalisent. Selon les derniers chiffres de l'Insee (1999), plus de 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée. Par ailleurs, 30 000 enfants vivraient en familles homoparentales.

Aujourd'hui, hormis l'adoption simple ou la délégation de l'autorité parentale, le beau parent n'a aucun droit sur l'enfant du conjoint, même s'il s'est investi pendant des années dans son éducation, avait noté la défenseure des enfants, Dominique Versini, dans son rapport sur le *"statut du tiers"* en novembre 2006.

Le Monde.fr, avec AFP

Homoparentalité en France: "Un blocage politique"

Par Franck Berteau, publié le 17/09/2010 à 07:12

"Le pouvoir actuel rechigne à mettre ce sujet sur la table pour des raisons essentiellement électorales."

AFP PHOTO/ FRANCISCO LEONG

Les premières Journées européennes des familles homoparentales se déroulent vendredi et samedi, à Paris, à l'initiative de l'Association des parents gays et lesbiens (APGL). Philippe Rollandin, porte-parole de l'APGL, souhaite ouvrir le débat en France. Interview.

Pourquoi placer le débat de l'homoparentalité au niveau européen?

Parce qu'en Europe, les législations autour de l'homoparentalité varient énormément selon les Etats. Cela va de la légalisation sur l'adoption par des couples de même sexe à l'autorisation des techniques de procréation médicalement assistée, en

passant par la gestation pour autrui. Mais dans certains pays, dont la France, la question n'est pas même abordée! Hormis le Pacs, les parents homosexuels n'ont aucun droit. L'intérêt d'un rendez-vous européen est donc de comprendre pourquoi, dans un espace géographique partageant des valeurs historiques et sociétales communes, ce qui est accepté dans un pays ne l'est pas dans d'autres.

La société française est prête

Pourquoi la France accuse-t-elle un tel retard?

Il y a clairement un blocage politique. Le pouvoir actuel rechigne à mettre ce sujet sur la table pour des raisons essentiellement électorales. Or, la société française est prête. En regardant les enquêtes d'opinion et les sondages, on s'aperçoit que la majorité des Français est favorable à l'adoption par les couples de même sexe ou à l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée. Par ailleurs, la question ne se pose plus de savoir s'il faut accepter ou non l'homoparentalité. Elle est devenue une réalité: 200 000 enfants vivent dans des familles homoparentales en France.

Concrètement, qu'attendez-vous de cet événement?

Des tables rondes réunissant politiques, sociologues ou encore historiens français et européens vont avoir lieu pendant ces deux journées. Nous espérons que ces discussions pourront impulser une ébauche d'harmonisation entre les Etats sur la question de l'homoparentalité. Pour l'instant, en effet, aucune législation européenne n'existe puisque les problématiques familiales demeurent de la responsabilité des Etats. Or, les familles débordent, depuis longtemps, les cadres traditionnels. Elles sont aussi largement monoparentales, recomposées et homoparentales. Pour nous, ces journées sont un point de départ: nous espérons ensuite porter la question de l'homoparentalité au coeur du débat public, tout au long de la campagne présidentielle qui s'annonce.

AFP - Publié le 16/11/2010 à 18:51

La Cour de cassation saisit le Conseil constitutionnel du mariage homosexuel



La Cour de cassation a saisi mardi le Conseil constitutionnel sur la question du mariage homosexuel, aujourd'hui interdit en France.

La Cour de cassation a saisi mardi le Conseil constitutionnel sur la question du mariage homosexuel, aujourd'hui interdit en France.

Le 24 août, le tribunal de grande instance de Reims avait transmis à la Cour de cassation une Question prioritaire de Constitutionnalité concernant les articles 75 et 144 du Code civil, qui interdisent le mariage aux personnes de même sexe.

Pour les demandeurs, ces articles sont anticonstitutionnels en ce qu'ils "limitent la liberté individuelle d'un citoyen français de contracter mariage avec une personne du même sexe."

Dans un arrêt rendu mardi, la Première chambre civile de la Cour de cassation a estimé que cette question était "nouvelle" et "sérieuse", le mariage homosexuel faisant "aujourd'hui l'objet d'un large débat dans la société, en raison, notamment, de l'évolution des moeurs et de la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe dans les législations de plusieurs pays étrangers".

Elle a donc décidé de saisir le Conseil constitutionnel, à qui il reviendra de trancher.

"Cette décision de la Cour de Cassation est une bonne nouvelle pour les trois millions de lesbiennes et de gays qui ne peuvent se marier", s'est réjouie l'avocate Caroline Mecary, qui a défendu de nombreux dossiers de ce type.

"Bientôt peut être, se prend-elle à espérer, la France respectera le principe d'égalité de traitement, en ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, comme l'ont déjà fait près de huit pays européens (Pays-Bas, Belgique, Espagne, Norvège, Suède, Portugal, Islande, Royaume-Uni)".

RESUME

Antoine EPIN

Thème : Parentalité

Mots clefs : parentalité, parent, parenté, enfant, famille, sociologie, sage-femme, XXIe siècle

Ce mémoire aborde le thème de la parentalité dans le cadre de la profession de sage-femme. Cette étude a été réalisée par le biais d'entretiens « semi-directifs » sur un échantillon de dix-huit professionnels. Il est question de l'évolution de la mentalité de la profession sur ce thème. Dix-huit entretiens ont été réalisés dans le but de dégager l'état de conscience des diverses formes de parentalités de la profession. Les sages-femmes ont également été sollicitées afin de donner leur définition de la « parentalité », ainsi que les diverses prises en charges qui en découlent selon les formes de famille. Le but de ce mémoire étant d'analyser la position des professionnels vis-à-vis de l'évolution actuelle du « faire famille » et de proposer des solutions adaptées afin que le métier conserve un regard contemporain sur la thématique.

Antoine EPIN

Thème : « parenthood »

Keywords : « parentalité », relative, kinship, child, family, sociology, midwife, twenty first century

This thesis develops a reflection on the topic of "parenthood" as part of midwifery. This study was conducted through interviews "semi-live" on a sample of eighteen professionals. It deals with the change of mentality of the people performing the work on this subject. Eighteen interviews were conducted in order to reveal the state of awareness of various forms of parenthood considered by the profession. Midwives were also invited to give their own definition of "parenthood" and the various supports of the composition of the family. The aim of this study is to analyze the position of professionals facing the current trend of "being a family" and to suggest solutions to keep an updated perception on the subject.